

MONTRÉUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Association de vigneron

Ses vins du terroir un label de qualité et d'authenticité

La Gar Vevry Montrax

UNE TRADITION POUR DEMAIN

Tél. 021 963 13 48

Faire le plein à domicile, c'est si facile avec **PHILL!**

gaz naturel
biogaz

HOLDIGAZ
www.holdigaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

Lauffer-Borlat SA

Votre confort, notre priorité!

Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

CONSULTING
INNOVATION
EXPERTISE
PROJECTS

altran
EDUCATION SERVICES

Driving Performance Through Innovative Learning Solutions

Change Management - Innovative Training Solutions -
World Class Customized Learning Solutions -
Outsourcing - Assessments -
Coaching & Talent Management

Geneva - Lausanne - Montreux - Basel - Zurich
Contact: education@altran.ch - www.altraneducation.ch

Solu Tubes SA

Assainissement de conduites

Garantie 15 ans

Après - Protégé Pendant - Sablé Avant - Rouillé

STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION pour une eau propre et fluide!

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

Millass Mitsubishi

Nouveau: ASX Super Jubilé

Bonus max. 6'000.-
Jubilé[®] CashBonus 3.35%

Votre avantage CHF 5'000.-

Millasson Automobiles
Garage de la Paix

Rue de la Paix 8, 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 Fax 021 963 56 62

www.mitsubishi-motors.ch

Génial: Compact Crossover, 2WD + 4WD, 116 - 150 ch, Auto Stop&Go.

| | | |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | 2WD | 4WD |
| ASX Super Jubilé | 28'999.- | 34'999.- |
| Jubilé [®] CashBonus* | 5'000.- | 5'000.- |
| Jubilé[®] BEST OFFER | 23'999.- | 29'999.- |

*Promotion Jubilé[®]: valable jusqu'à 30.6.2012. Prix nets CHF incl. 8% TVA et Jubilé[®] CashBonus. Leasing 3.35% avec CashBonus réduit. Consommation normalisée: 5.8 (D), 11.6 (H), 8.1 (L) CO₂: 127 (D), 161 (H), 103 (L) g/km. moyennes de tous les véhicules mis en Suisse. 109 g/km.

L'IMMOBILIER DYNAMIQUE

BERNARD Nicod

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40
www.bernard-nicod.ch

ANDRE ROTHEN SA

Maîtrise fédérale
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible
Partner Swisscom
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2
1816 Chailly-Montreux
Tél : 021 963 34 63

BON

20.-

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



MOSCA VINS

Faire plaisir est un plaisir

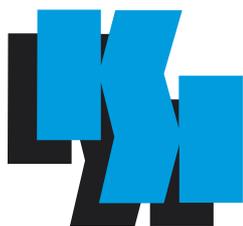


MONTREUX
Av. du Casino 29
Tél. 021 963 63 68

www.moscavins.ch

CRISSIER

COSSONAY



KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47
1815 Clarens-Montreux
Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26
E-mail: info@bluewin.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation
Vente
Electro-mécanique
Bobinage
Dépannage

Moteurs électriques industriels
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

Décoration et architecture d'intérieur | Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81



MONTREUX

ANDRÉ LIECHTI

www.liechtidecoration.ch | info@liechtidecoration.ch

SPECIAL ANNIVERSAIRE

L'OR EN CASH

Achat d'or

vos bijoux (même cassés)
lingots, pièces de monnaie ou montre en or

BON DE CHF 20.- *

*à partir de 15 gr d'or / 18k
Offre valable à la boutique
L'Or en Cash à Montreux 82 Av. des Alpes 1820 Montreux
Offre non cumulable - tél. 021 963 55 36



Tabac • Journaux • Loterie • Pari sportif • Spot PMU
Boissons • Bonbons • Chocolat
Cartes VMCV & CGN • Recharges téléphoniques
Dépôt blanchisserie

© Bluewin

...les nouveaux horaires !

Lu 7h - 17h
Ma 7h - 19h30
Me 7h - 19h
Je 7h - 19h
Ve 7h - 19h30
Sa 7h - 17h
Di 8h - 12h

Laurent Croset se réjouit de vous rencontrer lors de votre prochain passage au kiosque de Territet.

Merci de votre confiance.

Kiosque de Territet • Av. de Chillon 70 • 1820 Territet
Tél. 021 963 41 85 • kiosque.territet@bluewin.ch

MONTREUX INFO-VILLE

Tirage: 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

Editeur, rédaction, publicité:

Info-Ville Sàrl
Case postale 293
1820 MONTREUX 2
Téléphone et fax 021 963 75 18
E-mail infoville@bluewin.ch
Site www.montreuxinfoville.ch

Impression: Imprimerie I-Press SA, Montreux

Parutions: en 2012, 6 fois.

N° 1 janvier-février, 17 février;
N° 2 mars-avril, 26 avril;
N° 3 mai-juin, 22 juin;
N° 4 juillet-août, 28 août;
N° 5 septembre-octobre, 25 octobre;
N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

Prochain numéro: 28 août 2012

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 4, **8 août 2012.**

Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

www.montreuxinfoville.ch



NOUVEAU TENANCIER !



Jack et Sehide BAJAK

Café-Restaurant Piscine de la Maladaire

La famille Bajak a repris tout récemment l'établissement du Café-Restaurant Piscine de la Maladaire.

**Assiette du jour – Spécialités de fromage, de röstis
Bourguignonne – Chinoise – Carte traditionnelle.**

Un service efficace, des prix attractifs, avec possibilité d'y organiser des soirées privées pour groupes, anniversaires, sociétés.

Avant, pendant ou après la baignade, à ne pas oublier la magnifique terrasse.

P Grand Parking gratuit à disposition.

Fermé le lundi.

Café-Restaurant Piscine de la Maladaire
1815 CLARENS/MONTREUX - Tél. 021 964 67 31



RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA

RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 1^{er} février 2012 à 20h00, en le Montreux Musique & Convention Centre 2m2c, Grand'Rue 95 à Montreux.

Présence: 77 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Coralie Dumoulin, Carolanne Feissli, Elvira Grognoz, Sabine Leyvraz, MM. Yves Aubry, Stéphane Barbey, Jean-Richard Bays, Francis Brülhart, Mario Di Sessa, Jean-Marc Forclaz, Nicolas Gudet, Yann Krebs, Massoud Lavassani, Daniel Manzini, Olivier Mark, Aurelio d'Alba Mastropaolo, Charles Meichtry, Marcel Muggli, Pierre-Yves Nussbaum, Michel Posternak, Heinz Schoeneich, Rudolf Thomann, Enzo Verme.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2011

Avec quelques modifications, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR:

2.1. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Raduljica concernant l'affichage politique en période électorale (date de la 1^{ère} séance de commission: jeudi 8 mars 2012 à 18 h 00);

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence Socialiste: M. Olivier Gfeller

Membres: MM. Laurent Demartini, Yves Depallens, Denis Golaz, Michel Granato, Yanick Hess, Yves Laurent Kundert, Franco Meichtry, Olivier Raduljica, Alexandre Staeger.

[...]

3. CORRESPONDANCE

Néant.

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes:

4.1. Relative à la mise sur pied du projet «Répèt' à dix balles» par l'association du Nouvel Espace Dancers (NED) en collaboration avec l'Animation jeunesse (AJ).

4.2. Relative à la constitution et au démarrage des travaux du Conseil

d'Établissements CET Montreux-Veytaux.

4.3. Relative au plan général d'affectation (PGA).

M. le Syndic Laurent Wehrli relève que les Conseillères et les Conseillers ont trouvé, sur une table à l'entrée, une communication concernant le PGA et le nouveau développement qui est arrivé dernièrement avec le retour venant du service du développement territorial.

Cette information ne répond pas intégralement au rapport demandé par M. Schoeneich, puisque l'on reviendra avec plus de détails. Mais la Municipalité tenait à informer le Conseil sur ce sujet qui est important pour notre commune.

Il y a une deuxième communication supplémentaire, la Municipalité vient de recevoir hier et c'est à l'ordre du jour de la séance de la Municipalité de ce vendredi, le préavis intercommunal de la CIEHL, qui regroupe les 10 communes de la région, en regard du soutien de Fr. 1'000'000.- aux travaux de rénovation de l'Auditorium Stravinski.

Les Conseillères et les Conseillers qui étaient déjà présents lors de la dernière législature, doivent se souvenir que dans le cadre du préavis voté par le Conseil pour réaliser ces travaux on avait pu mentionner l'engagement du Conseil administratif de présenter un préavis en 2012, après les travaux terminés, et en regard de la trésorerie de la CIEHL, pour un soutien de 1 million à ces travaux de l'Auditorium Stravinski.

Ce préavis est maintenant arrivé, et si M. le Syndic Laurent Wehrli en parle ce soir, ce n'est pas pour aller plus vite en besogne, mais c'est pour dire que la région a fixé une date pour une séance de présentation des travaux et d'information à toutes les commissions des 10 Conseils communaux, en date du 8 mars à 19h00, ici dans l'Auditorium Stravinski.

Donc nous serons obligés de demander une procédure par voie d'urgence pour ce préavis, et M. le Syndic tenait à le dire ce soir afin que le Conseil ne soit pas surpris par cette voie d'urgence, et afin de pouvoir nommer à temps la commission, respectivement de permettre, pour ceux qui sont intéressés par cela, d'apprendre déjà ce soir que la date est fixée au 8 mars à 19h00 et cela permettra ainsi aux différentes commissions de statuer sur la reconnaissance d'intérêt public régional à ces travaux, conformément aux statuts et aux procédures de la CIEHL.

Voilà les deux communications complémentaires que la Municipalité tenait à faire ce soir.

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSEES:

Un postulat et 7 interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le postulat, déposé par M. Emmanuel Gétaz, s'intitule: «Pour une étude et synthèse des dispositions légales ou réglementaires existant dans d'autres communes de Suisse en vue de résoudre la problématique des lits froids ou résidences secondaires en grand nombre».

Ce postulat sera développé lors d'une prochaine séance.

Les interpellations seront développées au point 9 de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

6.1. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 395'000.- pour la transformation de locaux à la rue de la Gare 33, ainsi que divers autres aménagements de minime importance sur les sites de Rambert et de Vinet, afin de permettre la réorganisation des directions et des secrétariats dans les bâtiments scolaires de la Rue de la Gare 33 (Montreux-Est) et de Rambert A et Vinet (Montreux-Ouest) (40/2011) (rapp.: M. Denis Golaz);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

CONCLUSIONS

En conclusion nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 40/2011 de la Municipalité du 25 novembre 2011 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 395'000.- pour la transformation de locaux à la rue de la Gare 33, ainsi que divers autres aménagements de minime importance sur les sites de Rambert et de Vinet, afin de permettre la réorganisation des directions et des secrétariats dans les bâtiments scolaires de la rue de la Gare 33 (Montreux-Est) et de Rambert et Vinet (Montreux-Ouest),

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis, afin de permettre la réorganisation des directions et des secrétariats dans les bâtiments scolaires de la rue de la Gare 33 (Montreux-Est) et de Rambert et Vinet (Montreux-Ouest);
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 395'000.- au maximum;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
4. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 15 ans au maximum;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

6.2. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 130'000.- au maximum, afin de permettre une remise aux normes d'exploitation et une réfection partielle du restaurant «Le Manoïre» et de ses annexes au Col de Jaman (41/2011) (rapp.: M. Pierre-André Spahn);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:



**JUST POMPES
FUNÈBRES**

Notre travail, vous satisfaire.

Montreux
www.pfjost.ch

☎ 021 963 00 63

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 41/2011 de la Municipalité du 15 novembre 2011 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 130'000.- au maximum, afin de permettre une remise aux normes d'exploitation et une réfection partielle du restaurant «Le Manoir» et de ses annexes au Col de Jaman,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis;
2. De lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine financier de Fr. 130'000.- au maximum;
3. De couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. D'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 15 ans au maximum;
5. D'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

- 6.3. relatif à la reprise, par la Commune de Montreux, de la gestion et de l'exploitation de quatre jardins d'enfants précédemment gérés par une association et leur intégration dans le réseau REME, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2012 d'un montant de CHF 65'000.- à cet effet (42/2011) (rapp.: M. Yves Laurent Kundert);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 42/2011 du 2 décembre 2011 relatif à la reprise, par la Commune de Montreux, de la gestion et de l'exploitation de quatre jardins d'enfants précédemment gérés par une association et leur intégration dans le réseau REME, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2012 d'un montant de Fr. 65'000.- à cet effet,

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à reprendre à son compte la gestion, l'exploitation et le personnel concerné de quatre jardins d'enfants, précédemment gérés par une association, et les intégrer au réseau REME;
2. de lui octroyer à cet effet un crédit complémentaire de Fr. 65'000.- sur le compte budgétaire 700.3565.03 du budget 2012;

3. de créer un chapitre 714 dans la comptabilité communale et de porter aux budgets communaux pour 2012 et suivants les montants nécessaires au fonctionnement de ces jardins d'enfants;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à la majorité moins une abstention.

- 6.4. sur l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 234'062.60, en complément au préavis No 31/2009, pour couvrir les frais liés à l'assainissement de l'ancienne décharge des «Saviez3», située sur le territoire de la Commune de Noville (43/2011) (rapp.: M. Franco Meichtry);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 43/2011 de la Municipalité du 2 décembre 2011 sur l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 234'062.60, en complément au Préavis No 31/2009, pour couvrir les frais d'assainissement de l'ancienne décharge des «Saviez3», située sur le territoire de la Commune de Noville,

Où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'apurement de CHF 234'062.60 au maximum en complément au préavis No 31/2009, sous déductions des subventions cantonales et fédérales (à hauteur de 80%) et de la participation des 8 Communes concernées;
2. de couvrir la dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
3. d'amortir directement le montant incombrant à notre commune par le fonds pour investissements futurs (compte No 9282.001);
4. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

- 6.5. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.- pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140 mètres environ (44/2011) (rapp.: Mme Susanne Lauber Fürst);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le Préavis No 44/2011 de la Municipalité au Conseil communal du 2 décembre 2011 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.00 pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140m environ,

Où le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à poursuivre les travaux de réfection du chemin du Pilon à Brent, sur une longueur de 140 mètres environ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 85'000.- TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux du chemin du Pilon à Brent;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
4. d'amortir directement le montant de CHF 85'000.- par un prélèvement correspondant sur la provision «fonds des égouts» - compte No 9280.004;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à la majorité moins 2 abstentions.

- 6.6. relatif à l'examen de la motion à considérer comme un postulat de M. Daniel Manzini «Augmentons le nombre de places de stationnement pour les vélos, les scooters, les motos en zone urbaine» (rapp.: M. Pierre-André Spahn);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

CONCLUSIONS

Aux termes des discussions la commission accepte la prise en considération du postulat par 8 oui, 1 non et 1 abstention.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques voix contraires et 1 abstention.

- 6.7. relatif à l'examen du postulat de M. Emmanuel Gétaz «Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie Lissue du soleil sur le territoire communal» (rapp.: M. Stéphane Barbey);**

Ce point sera traité lors du prochain Conseil.

- 6.8. relatif à l'examen du postulat de M. Alexandre Stæger «Puer, puerum, pueri, puero ou la déclinaison du concept «Puero» mis au point par la Division prévention de la criminalité de la police cantonale est-elle digne d'intérêt dans nos contrées de la Riviera?» (rapp.: M. Olivier Raduljica);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

CONCLUSIONS

Au terme des discussions, la commission accepte la prise en considération du postulat par 9 oui et 1 abstention.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

6.9. du postulat de M. Bernard Gret pour la levée de l'interdiction du trafic des véhicules sur la route de Chessy (rapp.: M. Florian Despond et rapp. de minorité M. Michel Bongard).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Florian Despond, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion c'est avec 8 pour, 1 contre, et 1 abstention que les membres de la commission recommandent de prendre en considération le postulat et de l'envoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de ce postulat à la majorité moins 2 abstentions.

7. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

7.1. sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle et unique de CHF 500'000.- à l'Association Renaissance des Grandes Orgues du Sacré-Cœur (01/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission: le lundi 13 février 2012 à 19 h. 00);

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Lionel Winkler

Membres: Mmes Juliane Baumann, Susanne Cornaz, Georgette Morisod, MM. Christian Bécherraz, Jean-Marc Forclaz, Mario Gori, Bernard Gret, Aurelio Mastropaolo, Mathias Och.

8. DEVELOPPEMENT DES POSTULATS SUIVANTS:

8.1. de M. Christian Bécherraz demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des montreusiennes et des montreusiens, afin d'éviter les «trous» dans le filet social;

M. Christian Bécherraz donne lecture de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ce n'est un secret pour personne, il devient de plus en plus difficile de se loger à Montreux pour des prix abordables. Entre les montants, souvent démesurés des appartements à vendre et ceux, non moins surfaits de certaines

locations, les Montreusiens modestes n'ont souvent pas d'autre choix que celui de quitter la commune.

La récente adoption par le Conseil communal d'un «Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés et à loyers modérés» et la modification du «Règlement communal sur l'aide individuelle au logement» montrent que la Municipalité tente de faire face aux problèmes, mais la situation générale, sur le territoire communal, demande à être clarifiée.

En effet, plusieurs mesures peuvent venir en aide aux personnes habitant la commune mais toutes ne sont pas connues, et souvent, les gens ne savent même pas qu'elles existent. De plus, si on prend l'aide individuelle au logement, l'AIL, elle ne concerne que les familles avec enfant(s), les personnes seules, âgées et à bas revenu n'y ont pas droit.

Dès lors, je demande que, par un rapport circonstancié, la Municipalité dresse le tableau complet des mesures qui sont en place ou qu'elle compte mettre en œuvre pour améliorer l'accès des Montreusiens au logement.

Je demande aussi que le Conseil soit renseigné sur la façon dont les aides actuelles sont utilisées et également sur la manière dont la communication est faite auprès de la population concernée. Merci».

8.2. de M. Yves Depallens «Sport: état des lieux et vision pour l'avenir».

M. Yves Depallens donne lecture de son postulat:

Artisans

laik SA
chapes isolations

Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19
Fax 021 922 24 08
Natel 079 688 28 08

www.laik.ch - info@laik.ch

SAGA
PLACEMENT SA

Postes fixes et temporaires
Agences à Bulle - Lausanne - Monthey - Vevey
info@sagaplacement.ch - www.sagaplacement.ch

POMPES FUNÈBRES
de la
RIVIERA

Massimo Carbonara
Anne-Catherine Scyboz-Gex
Yves Scyboz

Tél. 021 961 11 12

imprimerie
press SA

Ce n'est pas qu'une impression!

Av. Nestlé 13
1820 Montreux
Tél. 021 966 81 00
Fax 021 966 81 02
info@ipress-sa.ch

Place du Centenaire 3
1860 Aigle
Tél. 024 466 72 46
Fax 024 466 72 70
andre.favre@ipress-sa.ch

www.ipress-sa.ch

Groupe **HOLDIGAZ**

Énergie et capacité d'innover



diémond
sanitaire

brauchli
chauffage

roos
ventilation

taxa
énergie
maintenance

agena
l'énergie du soleil

soleil
énergie

Holdigaz, c'est une capacité à anticiper et à rechercher des solutions novatrices... pionnière de la conversion de véhicules au gaz naturel carburant, le groupe dispose de deux unités de traitement de biogaz et est leader sur le marché du sanitaire (Joseph Diémond SA), du chauffage (Brauchli SA), de la ventilation (Roos Ventilation SA), de la maintenance des techniques de chauffage (Taxa SA) et des panneaux solaires (Agena SA).

Holdigaz, c'est aussi... 3 sociétés de distribution desservant en gaz naturel 163 communes dans les cantons de Vaud, Valais et Fribourg.



Direction et siège social:
Avenue Général-Guisan 28
CH-1800 Vevey 1

Tél. +41 21 925 87 87
Fax +41 21 925 87 88
info@holdigaz.ch - www.holdigaz.ch

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 9 novembre 2011, le Conseil communal acceptait l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la réalisation d'un complexe sportif sur le site de la Saussaz à Chailly. Dans les débats de la commission, certains commissaires s'inquiétaient que ce complexe sportif ne réponde qu'à deux types de sport, alors qu'ils auraient souhaité la réflexion et le développement d'un véritable pôle sportif. Mon collègue de parti, M. Laurent Demartini, relevait aussi lors de la discussion qui a précédé la votation, que sans freiner l'acceptation de ce préavis, il lui semblait également important de proposer rapidement à nos citoyens sportifs, une vision à moyen terme du développement de nos différentes installations.

Par conséquent, j'ai pensé, accompagné de quelques membres du groupe PLR, qu'il était nécessaire de porter la réflexion de manière plus générale et demander un état des lieux et une vision pour l'avenir du sport à Montreux.

Cette démarche aurait ainsi pour but de définir un plan de soutien et de développement des associations sportives de la commune et de l'offre des événements sportifs régionaux, nationaux ou encore internationaux.

Ce plan développé, proposé et accepté par tous les acteurs du sport à Montreux permettrait ainsi d'éviter notamment de répondre dans l'urgence à des besoins particuliers et immédiats, sans qu'il ne s'intègre dans une réflexion globale de développement à long terme et proposerait dès lors une véritable politique du sport à Montreux.

Cette stratégie de développement et de soutien devrait tout d'abord s'appuyer sur un état des lieux précis et exhaustif des différents acteurs, sociétés et manifestations avec une analyse de leurs besoins et de leurs perspectives futures.

Cet état des lieux pourrait aussi être complété par une liste des sports non proposés ainsi que des manifestations et événements à développer. Il conviendrait ensuite de définir une vision globale de développement du sport à Montreux.

Une analyse des moyens nécessaires tant sur le plan humain, financier que sur les infrastructures devrait alors être proposée. Il serait peut-être souhaitable, pour différents points de ce travail, de porter l'analyse sur le plan régional plutôt que communal.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à une commission pour étude et rapport lors de notre prochain Conseil. Merci».

Ce postulat sera renvoyé à une commission lors de notre prochaine séance.

9. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

9.1. interpellation de Mme Irina Gote intitulée «Le Paradis Perdu!»

Mme Irina Gote donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues,

Sis à la Grand-Rue 30-32, là où un nouveau rond point à vu le jour l'été dernier, il y a un bâtiment en transformation. Les propriétaires réunis en S.A., dont l'administrateur est membre d'une dizaine d'autres S.A. dans la région, notamment dans le domaine de l'hôtellerie, souhaitent créer un certain nombre d'appartements de haut standing. Personnellement, j'ap-

pelle cela du luxe au vu des prix pratiqués, à savoir 1'500'000.- pour un deux pièces et 6'850'000.- pour les 6 pièces.

Auparavant cet immeuble était composé de huit appartements et les gens qui y habitaient étaient plutôt de condition modeste. Ils logeaient là depuis longtemps et les loyers étaient bas. Ces personnes ont eu de la difficulté à se reloger au vu de la pénurie de logements pour les revenus modestes qui sévit dans notre commune depuis quelques années. Une des locataires au moment du déménagement s'est exclamée: «Nous avons perdu notre coin de paradis!».

J'ai repris cette image car elle illustre bien la situation dans l'immobilier à Montreux: les meilleurs emplacements sont rachetés par des sociétés que je considérerais de sociétés écrans, gérées par des personnes qui pourraient être des hommes de paille et dont on peu légitimement se poser la question de la provenance des fonds, afin d'en faire des logements de luxe que peu ou pas de Montreusiens peuvent s'offrir.

Je déplore vivement cette situation que je qualifie d'inacceptable et je pose les questions suivantes à la Municipalité:

1. En sachant que ces appartements ont été retirés du parc locatif, la Municipalité a-t-elle donné son accord pour cette opération?
2. Si oui, pour quelles raisons?
3. La Municipalité est-elle au courant des prix de vente exorbitants pratiqués sur notre commune?
4. Quelles mesures entend-elle prendre pour enrayer l'explosion des prix dans notre commune?
5. Qu'entend-elle faire contre l'érosion voire la destruction du parc immobilier destiné à la location?

Je demande à la Municipalité une réponse écrite et circonstanciée.

Je vous remercie».

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare qu'effectivement la Municipalité répondra par écrit à cette interpellation qui concerne plusieurs dicastères et plusieurs services et notamment afin de permettre de chiffrer les différents projets de logements en location à loyers modérés que la Municipalité a pu négocier avec un certain nombre de partenaires privés sur différents territoires. Ils sont d'ailleurs en construction pour certains d'entre eux.

9.2. interpellation de M. Lionel Winkler relative aux motions qui sont considérées comme des postulats

M. Lionel Winkler donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par les articles 74 et suivants de notre Règlement du Conseil communal, chaque membre de notre Conseil peut user de son droit d'initiative par le dépôt d'une motion, d'un postulat, d'un projet de règlement ou d'un projet de décision, de manière tout à fait démocratique.

Je remarque cependant que depuis plusieurs mois pour ne pas dire depuis quelques années, les motions déposées par certains de mes collègues de quelque parti que ce soit, sont quasi systématiquement, je cite: «à considérer comme un postulat».

Dès lors, ma question est relativement simple: pourquoi?

J'imagine qu'un développement juridique sera certainement nécessaire à la réponse à cette interpellation et je demande donc à la Municipalité d'y répondre par écrit.

Je vous remercie de votre attention».

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité suivra la demande de M. l'interpellateur, à savoir de répondre par écrit, afin de permettre ainsi d'avoir un document, document qui aura été également, comme souhaité, validé par le Service cantonal responsable du suivi des communes et donc «gardien du temple» s'il peut s'exprimer ainsi, par rapport à la Loi sur les communes notamment.

C'est également ce qui avait été convenu lundi soir, ce qui permet à M. Laurent Wehrli de porter à la connaissance du Conseil que la Municipalité a rencontré le bureau ainsi que les Présidents des commissions des finances et de gestion du Conseil communal, dans le but de savoir où en était la situation, comment se passaient les relations au sein du Conseil après les six premiers mois de cette législature, et notamment M. Olivier Blanc évoquait cette question et l'on avait d'ores et déjà convenu de faire un rapport, en l'occurrence ici ce sera une réponse à cette interpellation.

9.3. interpellation de M. Franco Meichtry au sujet des chapitres «Financement et conséquences financières» sur les préavis de la Municipalité au Conseil communal

M. Franco Meichtry donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'UDC porte à votre connaissance, selon les préavis émis par la Municipalité, que les fonds disponibles en trésorerie varient.

Dans le préavis No 40/2011, nous pouvons lire sous la rubrique Financement et conséquences financières: «Au 31 octobre 2011, les fonds disponibles en trésorerie s'élèvent à CHF 51 millions.

Dans le préavis No 43/2011, nous lisons: «Au 31 octobre 2011, les fonds disponibles en trésorerie s'élèvent à CHF 67.5 millions. C'est lors de la séance de commission concernant «Saviez3», que l'UDC a demandé quelques explications.

Là, la réponse fournie est la suivante:

- le montant de CHF 51 millions correspond à la trésorerie pure, à savoir uniquement les banques et le CCP
- le montant de CHF 67.5 millions tient également compte des placements, qui par définition sont moins liquides que la trésorerie pure.

Cette réponse, qui aurait pu être satisfaisante pour une commission des finances, ne l'est pas pour nous Conseillers communaux. S'il est bien clair que des placements à court terme ne sont pas des liquidités, cette ventilation semble nous cacher la vraie raison de ce chapitre, à savoir le disponible avant emprunt.

Notre question:

Ne serait-il pas plus judicieux de fixer une règle cohérente pour les préavis à venir?

Je vous remercie».

M. le Municipal Pierre Rochat tient à répondre directement à cette interpellation, tout d'abord en disant que l'interpellateur a mis le doigt sur un problème particulier. C'est une bonne chose, dans le sens que cette démarche ou cette nouveauté, qui implique que l'on met la

trésorerie connue la plus récente, est une innovation, une amélioration qui a été introduite après discussion et sur demande de la commission des finances, de manière à mieux coller avec la réalité.

Précédemment on mettait la trésorerie existante au 31 décembre, adoptée par le Conseil, ce qui ne donnait absolument aucune vision de la réalité. Donc quelque part c'est une amélioration de l'introduire, par contre le doigt a été mis sur un problème, c'est qu'il faut au moins que l'on organise la règle.

Une bonne partie de la réponse a déjà été donnée par M. le Conseiller, soit qu'effectivement il y a plusieurs interprétations, on peut analyser l'actif de différentes façons. Il y a le premier actif, les liquidités, soit banque, poste et caisse. Cela c'est un montant qui est immédiatement disponible.

Pour répondre à la question, on a amélioré en fait la mention de la trésorerie disponible en précisant qu'il s'agit de la trésorerie et éventuellement en ajoutant s'il y a un placement à court terme, disponible à une échéance de 3 mois, et bien il pourra être mentionné par rapport à l'investissement, parce que cela veut dire que c'est de la trésorerie disponible. Donc, oui des précisions seront apportées de manière à donner entière satisfaction et M. le Municipal Pierre Rochat croit avoir ainsi répondu au Conseil communal.

M. Franco Meichtry remercie la Municipalité pour sa réponse.

9.4. interpellation de M. Olivier Blanc intitulée: «Participation des habitants à la définition des mesures d'aménagement du territoire et de circulation: la Municipalité compte-t-elle s'inspirer du projet Clarensemble?»

M. Olivier Blanc donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je précise d'abord, afin d'éviter tout malentendu, que mon interpellation ne porte pas sur le projet Clarensemble en tant que tel mais sur les conclusions que l'on peut en tirer de manière générale.

Dans le cadre du projet Clarensemble, les habitants de Clarens ont été invités, lors de plusieurs ateliers, à réfléchir notamment à l'aménagement de leur quartier.

Ils ont ainsi discuté, par exemple, des problèmes de circulation, de l'aménagement de la Grande-Place ou de la requalification de la place Gambetta. La participation a été élevée et les discussions nourries.



marcmetal
metalassistance
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

Philippe Brouze

Tél. 021 960 42 30
Fax 021 960 42 56
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

Gservices sàrl

Rénovation - Construction - Coordination
Menuiserie - Diagnostic amiante
www.gservices.ch

Gconstructions sàrl

Entreprise générale de construction
www.gservices.ch

Place de la Gare 3 - CP 158 - 1844 Villeneuve
Tél. +41(0)21 965 34 34 - Fax +41(0)21 965 34 30

Une publicité
dans Montreux Info-Ville

=

Succès assuré!

Renseignements:
Téléphone: 021 963 75 18
E-mail: infoville@bluewin.ch

Blog: <http://doriot-univers.blogspot.com/>

WWW.BARONTAVERNIER.COM



PINTE VAUDOISE



SÉMINAIRE



HÔTEL



TERRASSES

BANQUETS · MARIAGES
SALLE DE SÉMINAIRES · TERRASSES PANORAMIQUES

CHEXBRES · T. +41 21 926 60 00

LE RESTAURANT LE BARON TAVERNIER EST OUVERT UNIQUEMENT
POUR DES MANIFESTATIONS PRIVÉES, SUR RÉSERVATION.



KIM Organisation

Votre spécialiste en
Management de projets

| | |
|--------------------|------------------------------|
| Gestion de projets | Formations certifiantes |
| Coaching | Solutions (tableaux de bord) |

Ch. Du Chantey 34a Mobile +41 79 629 22 77
1817 Brent www.kim-organisation.ch



Maçonnerie - Béton armé

Raymond Roch

Rte de Brent 11, 1818 Chailly
Tél. 021/964 64 78
Natal 079/449 23 55
Fax 021/964 60 11



Perréaz
Paysage Sàrl

Rue de l'Arzillière 12
1822 Chermes
Tél. 021 981 28 62
Natal 078 824 19 16



Plâtrerie
Papiers peints
Peinture
Rénovations

Case postale 133 - 1807 Blonay
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

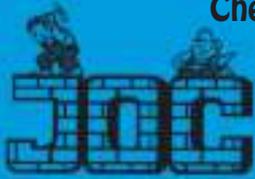


sottas

électricité
télécom
domotique
écobiologie
solaire

info@electricitiesottas.ch
1820 Montreux 021 965 35 53
1895 Vionnaz 024 481 11 13

JOURDAN & OCELLO
Chernex



CONSTRUCTIONS S.à.r.l.

Natal 079 204 47 45

Entreprise de Maçonnerie
Génie civil - Rénovations

Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74




SELLERIE AUTOMOBILES
BÂCHE EN TOUS GENRES
STORES, MOUSTIQUAIRES

Rue de Jaman 3 - 1815 Clarens
021 964 55 37
info@GR-sellerie-bache.ch
www.GR-sellerie-bache.ch

Evo-Wood

Ebénisterie
Agencement de cuisine

Millius Sébastien
Rte des Pressoirs 72
1844 Villeneuve

079 596 51 25
evo-wood@hotmail.com



Vêtements
Rideaux
Meubles rembourrés
Lavage de tapis d'orient
et toutes provenances

Ph. Stäuble
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens
Tél. 021 964 58 95

GENERALI Assurances
Agence générale Montreux

Votre conseiller
Alexandre Goumaz

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux
Tél. 058 471 46 84
alexandre.goumaz@generali.ch

Simplement
GENERALI




MONTREUX

Minibus-Midibus-Autocars VIP-Taxis-Limousines-Locations

TAXI Service appel gratuit 0800 963 963

EXCURSION : 1 JOURNÉE À EUROPA PARK
à Rust (Allemagne) plusieurs départs par semaine à partir de :
Martigny, Aigle Gare, Villeneuve Gare, Territet Gare, Montreux Gare, Clarens Bassel,
La Tour-de-peitz, Vevey Gare & Lausanne Gare.

INFORMATION - INSCRIPTION : www.alexursion.ch

Place des Planches 2 1820 Montreux - Tél. 021 963 53 60 - Fax. 021 963 53 61 mailinfo@alexursion.ch

Clarens n'est bien sûr pas le seul endroit de la commune dans lequel se posent des questions d'aménagement du territoire ou de circulation. On peut donc se demander si la méthode utilisée à Clarens ne pourrait pas, dans son principe, être appliquée dans d'autres lieux lorsque la Municipalité élabore, par exemple, des plans partiels d'affectation ou entend définir des mesures en matière de circulation.

Je pose donc à la Municipalité la question suivante:

- La Municipalité envisage-t-elle, au vu des expériences faites dans le cadre du projet Clarensemble, de recourir plus systématiquement à des démarches participatives du type de celles qui ont été mises en place dans le projet précité?

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse».

M. le Municipal Christian Neukomm répond de cette manière à cette interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Chers collègues,

Le secteur de Clarens, au travers du projet CLARENSsemble a servi – en quelque sorte – de laboratoire pour tester les méthodes participatives. Il est donc bien établi à cet égard, que les enseignements tirés de ce projet urbain peuvent être exploités pour d'autres secteurs du territoire communal.

Concernant l'élaboration d'un PPA, il convient en préambule de rappeler que les dispositions de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), à son article 4, stipulent que l'autorité de planification renseigne la population et

veille à ce que celle-ci puisse participer de manière adéquate à l'établissement de plans. Du côté du droit cantonal (LATC), l'article 3 reprend cette notion et demande aux communes d'informer la population de manière appropriée.

On constate donc à cet égard que la notion de participation ou d'information fait déjà partie intégrante des lois régissant l'aménagement du territoire, le mode opérationnel étant en revanche laissé à la discrétion des autorités de planification, c'est-à-dire le canton ou respectivement la commune.

Cela dit, il sied de ne pas se méprendre sur cette notion de participation. La définition de la participation peut se décrire comme un processus d'échange volontaire entre divers acteurs, à ce titre je rappelle que nous avons d'actives et dynamiques sociétés de village et de quartier.

Les degrés de participation se distinguent de la manière suivante: l'information, la consultation et la concertation.

Consciente des nombreux avantages que présentent les processus participatifs, tant du point de vue de l'autorité politique que de celui des administrés (légitimité des décisions, meilleure acceptabilité, efficacité accrue, etc.), la Municipalité entend naturellement poursuivre la voie tracée par CLARENSsemble. Cependant, ces processus ne conviennent pas à toutes les situations, chaque cas d'espèce dépendant tout d'abord de la volonté de l'ensemble des acteurs concernés de s'y engager. Il convient dès lors de la mettre en œuvre uniquement dans la mesure où elle est susceptible de contribuer à une véritable "plus-value" de l'action publique. Il convient également de rappeler le rôle décisionnel de votre Conseil.

En conclusion, la Municipalité répond par l'affirmative à la question posée par l'interpellateur quant au recours à des démarches participatives pour d'autres projets touchant le territoire communal.

Je vous remercie de votre attention».

9.5. interpellation de M. Alain Borlat relative à l'Equipement du territoire communal avec la fibre optique.

M. Alain Borlat donne lecture de son interpellation:

«Mesdames et Messieurs,

On entend de plus en plus parler de réseau de fibre optique.

Que ce soit pour les privés et leur connexion internet ou la télévision numérique, ou bien pour les entreprises et leur besoin croissant en bande passante car toutes les informations et tous les échanges de documents se font évidemment via le réseau internet.

Le développement de ce réseau me semble important pour l'attractivité de notre région.

Mes questions sont les suivantes:

- La commune est-elle impliquée, et si oui comment, dans la planification du réseau de fibre optique?
- La Municipalité entend-elle faire un effort particulier pour encourager le développement de ce réseau et notamment l'équipement des hauts de la commune et de la zone industrielle?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses».



Peinture
Vittorio IMMEDIATA S.A.R.L.
Bâtiments - papiers peints
Av. des Pléiades 6 1815 Clarens
Tel. e Fax 021 / 964 11 91
Nate! 079 / 210 65 75



La Costiera
Ristorante Italiano
Boulevard Vergève 8 / 1815 Clarens / Tél. 021 / 964 99 99



**BOUTIQUE CO²
FASHION SHOP
HOMME & FEMME**
Montreux - Forum
Vevey - St-Antoine
Vevey - Rue du Simplon 25
Lundi au Jeudi
9 h 00 - 18 h 30
Vendredi
9 h 00 - 20 h 00
Samedi
9 h 00 - 17 h 00
info@boutiqueco2.ch
www.boutiqueco2.ch



FIDEURO S.A.
Fondée en 1957
Comptabilités - Bilans - Impôts
Gestions - Courtages - Immobiliers
Ch. de la Lisière 3 - 1018 Lausanne
Tél. 021 311 50 00 - Fax 021 311 50 01
admin@fideuro.ch - www.fideuro.ch

CÔTÉ JARDIN

JEUNE ENTREPRISE DYNAMIQUE

CRÉATION

Maçonnerie - Clôture - Chemin
Terrasse - Gazon - Plantation

ENTRETIEN

Taille - Abattage - Elagage
Soins - Tonte



Perréaz Paysagiste Sàrl

HORTICULTEUR - PAYSAGISTE

CRÉATIONS - ENTRETIEN

Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex
Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

M. le Municipal Christian Neukomm répond de la manière suivante:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Chers Collègues,

L'évolution de la société et la promotion des technologies a fait exploser le besoin en bandes passantes ces dernières années, si bien qu'actuellement, les capacités existantes atteignent leurs limites.

La réponse à ces changements est effectivement le réseau de fibre optique, qui permet une vitesse de transmission de données bien plus importante que les infrastructures existantes (une connexion fibre optique FTTH est 10 fois plus rapide qu'une connexion classique ADSL).

Il est évident qu'un réseau de fibre optique offre de nombreux avantages pour une collectivité, notamment la capacité à attirer de nouvelles activités.

La commune est actuellement en pourparlers avec un opérateur de téléphonie, qui souhaite développer la FTTH sur notre territoire.

Une attention particulière est portée sur l'équité de traitement pour l'ensemble des citoyens montreusiens, et j'insiste là-dessus.

En effet, les prestataires de ce type de services ne sont bien souvent intéressés que par les zones urbaines, dans un premier temps à tout le moins, dont la forte densité leur assure un retour sur investissement très intéressant et quasi immédiat, ceci au détriment des zones périphériques.

Les négociations en cours actuellement avec cet opérateur ont pour objectif de dégager une solution gagnant-gagnant en tenant compte aussi bien des aspects techniques que financiers. En clair, il s'agit de voir à quelles conditions cet opérateur serait disposé à faire également le nécessaire afin que des zones moins densifiées de notre territoire puissent ainsi bénéficier, à tout le moins, si ce n'est pas immédiatement réalisable en fibre optique, d'une connexion de type VDSL dans un premier temps.

Dans le cadre de cette réflexion, la commune examine aussi des solutions qui pourraient être envisagées avec d'autres prestataires de service, capables également de déployer un réseau de fibre optique performant et généralisé.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu à l'interpellation quant à son implication dans la planification du réseau, en concentrant également ses efforts pour encourager le réseau sur tout notre territoire communal.

Je vous remercie de votre attention».

9.6. interpellation de M. Marcel Jost intitulée: «Cyclistes et feux rouge en ville de Montreux»

M. Marcel Jost donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Les beaux jours arrivent à grandes enjambées et avec eux, le déferlement des cyclistes sur la route cantonale. Seulement voilà, très heureux de voir arriver les beaux jours, nous le sommes beaucoup moins pour les cyclistes. S'ils se contentaient de passer sans se faire remarquer, pas de problème, mais ce n'est pas le cas.

En effet, la majorité d'entre eux circulent sans prendre garde aux autres usagers, franchissant les carrefours sans aucun respect, ni pour les piétons, ni pour les automobilistes, ni pour les feux rouge. Je sais que ce problème n'est pas inhérent à Montreux, mais ici il est temps réagir et réagir avec force, parce que cela fait plusieurs années que ce problème perdure.

Nous avons une police régionale qui compte environ une centaine de personnes. La solution me semble donc toute trouvée.

Pourquoi ne pas mettre en place des contrôles systématiques de l'axe principal, vers les carrefours incriminés, et ceci notamment les week-ends?

Pourquoi ne pas dénoncer systématiquement les récalcitrants?

Pour les chauffards de véhicules automobiles on parle de saisie du véhicule sur place. Alors pourquoi pas la même chose pour les cyclistes qui passent sciemment aux feux rouge?

N'oublions pas que la majorité de ces sportifs ont un permis de conduire. Un usager de la route qui brûle volontairement un ou plusieurs feux rouge, ce n'est rien d'autre qu'un voyou qui ne mérite aucun égard quant à la sanction qui doit lui être infligée. Qui plus est quand c'est tout un troupeau de 10 ou 20 cyclistes qui font tous partie du même club! Dans le cas qui nous intéresse ce soir, il suffit d'appliquer la loi.

Je sais par expérience que les interventions policières les plus pénibles sont à l'encontre des cyclistes et des piétons. Mais ce n'est pas une excuse et aujourd'hui nous avons atteint la limite de l'intolérable en la matière. Alors agissons comme il se doit et refusons le dictat des cyclistes.

Il est même arrivé à mes oreilles que des clubs entiers circulent en toute impunité sur les quais de Montreux.

Alors Mesdames et Messieurs, n'attendons pas l'accident que tout le monde regrettera, mais prenons les dispositions nécessaires avant. Questions:

1) La circulation des cyclistes adultes est-elle autorisée sur les quais montreusiens?

- a Si oui, pensez-vous qu'il est judicieux de mélanger les piétons et les clubs cyclistes?
 - b Si non, jusqu'à quel âge le vélo est-il considéré comme un jouet?
- 2) Si vous n'optez pas en faveur de notre proposition, quelles dispositions pensez-vous prendre pour enrayer la progression de ce phénomène?

Merci».

M. le Municipal Caleb Walther déclare que la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellateur:

A la première question: Actuellement ce n'est toujours pas le cas, la circulation est tolérée mais il n'y a pas d'autorisation officielle. Il y a quelques études actuellement en cours pour savoir ce que l'on peut faire, en essayant d'avoir un confort pour tous les usagers.

A la question a: Evidemment que la réponse est non.

A la question b: C'est une excellente question et M. Walther est tenté de dire 6 ans, mais il n'en a aucune idée. On n'a pas forcément de tablette précise à ce sujet. Il s'excuse donc de ne pas pouvoir répondre de manière plus précise.

A la seconde question: Si la proposition de l'interpellateur c'est de prendre tous les vélos des cyclistes qui passent au rouge, à titre personnel M. le Municipal Caleb Walther n'est pas trop pour, mais peut-être que ses collègues souhaitent avoir un stock de vélos assez intéressant au niveau de la commune!

Mais si c'est renforcer les contrôles, évidemment que c'est quelque chose qui peut se faire, notamment au niveau de Sécurité Riviera, et M. Walther s'engage à leur transmettre l'interpellation. Mais il croit qu'il serait faux maintenant de viser un public plus qu'un autre.

M. l'interpellateur parle de voyou, mais il y a des voyous qui sont à vélo, à pieds, en voiture et il y en a qui arrivent à faire les trois dans la même journée, voire dans la même heure. M. le Municipal Caleb Walther croit que la priorité c'est effectivement d'avoir des contrôles réguliers, mais pas uniquement ciblés sur des cyclistes plus que sur des automobilistes.

M. le Municipal Caleb Walther croit avoir ainsi répondu à cette interpellation et précise encore une fois qu'il transmettra cette interpellation à Sécurité Riviera afin de voir ce qui peut être fait au niveau de la région.

M. Marcel Jost a remarqué quelques sourires lors de son interpellation, mais il déclare qu'il ne faut pas oublier qu'un cycliste qui passe un feu rouge alors que l'automobiliste passe au feu vert, et si alors l'automobiliste touche le cycliste, au point de vue de l'assurance l'automobiliste est responsable pour 20%.

Ceci parce qu'il est plus gros que le cycliste. C'est un cas qui est arrivé à son épouse, il y a quelques années en arrière, et ils ont dû se débattre pour être libérés de ces 20%.

Donc il peut y avoir des personnes qui sourient aujourd'hui, mais si demain, quelqu'un dans cette assemblée fauche un cycliste, il rira peut-être un peu moins.

M. Marcel Jost se déclare donc plus ou moins satisfait de la réponse municipale.

9.7. interpellation de M. Emmanuel Gétaz intitulée: «L'avenir de la gare des Avants et plus largement des lieux multiservices des villages intéressent-ils vraiment la Municipalité?»

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Il y a plus de trois ans et demi, ce conseil a soutenu mon postulat demandant à la Municipalité d'étudier les possibilités de créer des lieux multiservices dans les villages des hauts de la commune.

Ce postulat avait été déposé en lien étroit avec l'action développée par la SIA (Société des Intérêts des Avants), visant à définir comment maintenir des activités au bénéfice de la communauté et des services minimaux nécessaires dans le village.

Un dossier complet, incluant les résultats d'un questionnaire auquel 50% des habitants des Avants avaient répondu, incluant également des synthèses des diverses problématiques et des propositions, avait été transmis à la Municipalité.

La SIA a ensuite cherché à obtenir une réponse, puis une rencontre qui avait été promise. La Municipalité était alors déjà informée que la gare des Avants allait être fermée un jour. Vous vous souvenez peut-être qu'il fallu plus d'un an à la Municipalité pour fixer un rendez-vous!

La rencontre entre une délégation municipale et le comité de la SIA a eu finalement lieu, il y a un an.

La SIA a ensuite relancé la Municipalité, pour lui rappeler notamment que le MOB avait annoncé que la gare des Avants allait être fermée au printemps 2012.

Nous sommes aujourd'hui en février 2012, à quelques mois de la fermeture et nous n'avons toujours aucune information, ni sur le postulat, ni sur les réponses attendues au dossier constitué par la SIA, ni sur le suivi de la séance entre la Municipalité et la SIA, ni sur les points inclus dans les courriers échangés.

A noter que le sauvetage du funiculaire, voulu par tous, ne résout pas la problématique de la fermeture de la gare des Avants, qui touche à d'autres besoins, pour la population et les visiteurs et touristes.

Mesdames et Messieurs, des délais de près de quatre ans sans répondre à un postulat, de un an pour fixer un rendez-vous, etc. tout cela n'est simplement pas acceptable.

Parallèlement au problème du village des Avants, les lieux multiservices deviennent toujours plus un réel enjeu pour garantir la vie villageoise et communautaire dans les hauts de notre commune. Chernex va perdre son commerce principal, Glion lutte et j'en passe.

Je souhaite dès lors poser les questions suivantes à la Municipalité:

- La Municipalité a-t-elle une réelle préoccupation pour cette problématique de lieux multiservices? J'entends par «réelle préoccupation» la volonté, traduite par des actions concrètes, de répondre à cette problématique.
- Combien d'années devons-nous encore attendre pour obtenir une réponse au postulat évoqué dans cette interpellation?
- Comment la Municipalité entend-elle répondre à la demande de la population des Avants de maintenir un lieu multiservice à la gare des Avants, sachant que le MOB va fermer cette gare prochainement, ce dont la Municipalité est informée depuis fort longtemps?

Je vous remercie de votre attention».

M. le Syndic Laurent Wehrli ne peut que reconnaître que l'on aurait pu faire mieux depuis le 1^{er} juillet dernier pour communiquer. Bien entendu la Municipalité assume les législatures précédentes de la gestion de cette commune. Il en vient maintenant aux trois questions.

Pour la première question, il est obligé de dire que pour l'instant la réponse au postulat de M. Gétaz n'a pas pu être traitée. Il ne peut donc pas engager la Municipalité sur des actions concrètes et évidemment cela fera l'objet de la réponse écrite à ce postulat.

A la deuxième question, la réponse de M. Wehrli est très claire, c'est zéro année. Dans le sens que la Municipalité tient et va tout faire pour répondre très prochainement à ce postulat.

M. le Syndic Laurent Wehrli en vient maintenant à la troisième question, qui fait que l'on est un peu dans l'attente aussi, il s'agit de l'évolution de la stratégie, respectivement des décisions que le groupe MOB doit encore prendre, mais qui vont visiblement, au gré des dernières informations orales reçues, il y a quelques semaines, entre la fin de l'année passée et le début de cette année par les nouveaux Directeurs, qui vont dans un sens différent de ce qui a été entendu à ce jour en terme de fermeture de la gare, respectivement même de vente de la gare. **(Suite en page 19)**



**NUMÉROS DE
TÉLÉPHONE UTILES**

| | |
|---|-------------|
| Police | 117 |
| Pompiers | 118 |
| Ambulance, SMUR | 144 |
| Air Glaciers | 1415 |
| REGA | 1414 |
| Sauvetage du lac | 117 |
| Secours routiers | 140 |
| La Main Tendue | 143 |
| Centre d'information toxicologique | 145 |
| SOS-Enfants | |
| Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes | 147 |



Retour d'hôpital, problème de santé.....

Repas chaud à domicile

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr.
17.50

VOTRE BIEN-ÊTRE.
EN TOUTE SÉCURITÉ.

Clin d'



Unique en Suisse!

Bonus maximum
garanti à vie sur votre
assurance voiture

Agences à:
Vevey - Montreux
François Junod, Agent général
www.vaudoise.ch



ACTION



durant le Montreux Jazz Festival (29.06 - 14.07)



-20%

sur toutes
les solaires
en stock

Profitez-en!

Muller Optique SA depuis 1919 votre opticien sur la Riviera

Montreux, Grand Rue 7, 021 963 38 33

Villeneuve, Grand Rue 12, 021958 31 30

Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

mulleroptique.ch

nousska
Investissement SA



Efficiency in Real Estate Development

Contributing to Real Estate Finance

High Definition Development

Creative Investment Solutions

Selective and Innovative Value for Investors

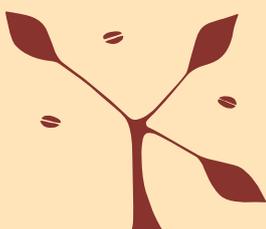


Nousska Investissement SA, 101 Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux (Suisse) | 021 27 96 21 25 | www.nousska.ch

VENTE LOCATION RÉPARATIONS SKIS VÉLOS



ALTMANN ERIC CYCLOSPORTS ALPES 64 MONTREUX 021 963 59 09



Lino's Coffee
Suisse

Très grand choix de cafés Wifi gratuit

Petit-déjeuner - Sandwiches - Salades

Glaces artisanales - Frappés

Aussi à l'emporter - Le vrai café italien

www.linocoffee.com

Lino's Coffee Avenue du Casino 32, Montreux 021 963 25 68

Lino's Coffee Avenue des Alpes 45, Montreux 021 961 26 80



Ouverture:
Lu-ve 8h-12h
13h30-18h30
sa 9h00-16h00
non-stop

AMSTEIN

BOISSONS SHOPPING

Prix bas permanents

+ 2'500 BOISSONS OUVERT À TOUS

Offre valable du 5 juin au 16 juillet 2012



KOCHERSBERG, Fr. 7.00
Bière blonde 24/25cl



24 bouteilles achetées =
1 T-Shirt

WITTEKOP
Bière blanche 33cl

Fr. 1.20

GUINNESS SPECIAL EXPORT
33cl

Fr. 1.99



**GRANINI ORANGE, COCKTAIL DE FRUITS,
PINK GRAPEFRUIT, ORANGE MANGUE 100cl**



Fr. 1.65
100 cl



BADOIT
6x100cl

Fr. 4.20

VOLVIC
6x150cl

Fr. 4.50



COCA-COLA LIGHT, ZERO
6x150cl



Fr. 8.90
6/1.5 Lt.

CH. LA CROIX ST-ANDRÉ
LANANDE DE POMEROL
AC MC 2000
Bordeaux 75cl



Fr. 17.99

MAESTRIA OLLON
rouge et blanc
75cl

Fr. 9.50



RED BULL
25cl

Fr. 1.45



DÔLE BLANCHE «R»
75cl

Fr. 9.90

ROSÉ SWISS VALLEY
75cl

Fr. 5.50



GAMAY «R»
75cl

Fr. 8.90



Jusqu'à épuisement du stock. Prix et conditions sous réserve de modifications. Prix TTC.

Nos dégustations

samedi 23 juin: 2012
de 11 h à 16 heures

BIÈRES SURPRISES

Anglaises, belges, allemandes, ...
dégustation par Yan Amstein



RESTAURANT PIZZERIA

LA GONDOLA

Magnifique terrasse au bord du lac

Spécialité Fritto Misto

Assiette Gondola - Roastbeef

Pizzas au feu de bois (aussi à l'emporter)

Sandwich chaud - Salades - Week-end à thème

Possibilité menu + bateau 1 heure à partir de 10 personnes

Chez Sabine et Annibale

Grand Rue 89, 1844 Villeneuve Tél. 021 960 31 36



Terrasse ombragée de 90 places

Les terrasses, lie

CAFÉ-RESTAURANT

PISCINE DE LA MALADAIRE

021 964 67 31



Belle terrasse accueillante!



Adam's Café

En face du Casino
Internet - Café - Loterie électronique
Tél. 021 963 24 48



Cuisine de saison
traditionnelle
Tél. 021 962 82 82



Les 4 Saisons
Restaurant-Pizzeria
Avenue des Alpes 11 - 1820 Montreux
Tél. 021 903 03 33 - www.les4saisons.ch



Le Palais Oriental

un monde à part...

Quai E.-Ansermet 6 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 12 71

CAFÉ-RESTAURANT DU PORT

- Terrasse ombragée avec magnifique vue sur le lac
- Poissons du lac
- Assiette du jour
- Carte de saison

23, rue d'Italie - 1800 Vevey
Tél. 021 921 20 50 - www.cafeduport.ch



Chez Sania et Enrico Lorenzini
Restaurant-Pizzeria
«LA CHAUMIÈRE»

**TOUS LES JOURS
DES SPÉCIALITÉS À THÈME**

A midi du lundi au vendredi
Menu du jour dès Fr. 16.50

Av. Condémine 40 - 1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 944 66 06

www.restaurant-la-chaumiere.ch

ux de vie de l'été.

**Magnifique terrasse
à la Vieille-Ville!**



www.caveaudevigneronns.ch

Non-stop de 8h à 24h - Brasserie

Spécialités suisses - Menu du jour 3 plats à Fr. 18.-

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux - Tél. 021 963 25 70



Perches du Léman - Carte «Spécial Terrasse»

Risotto au fil des saisons

1815 Clarens / Montreux - Tél. 021 964 82 44

Fermé dimanche et lundi



Buvette du Petit port de Veytaux

Ouvert selon le



Boissons avec et sans - Glaces
Divers snacks - Grillades - Salades

Tél. +41 79 683 40 79



**DU 7 AU 31 JUILLET
CARPACCIO DE SAUMON**

**FR.
29.-**

**DU 4 AU 30 AOÛT
VITELLO TONATO**

**FR.
29.-**



FR. 2.- OFFERTS
avec votre repas pour tenter votre
chance aux Machines à Sous

Restaurant Le Saxo

Réservation 021 962 83 83

www.casinodemontreux.ch



Casino Barrière
Montreux

Restaurant du Port



LAC LEMAN

**Restaurant
du Port**

Meillerie

Evian

Saint-Gingolph

Parking - Amarrage de bateau

Terrasse au bord de l'eau - Poissons du Léman

MEILLERIE - Tél. 04 50 76 14 30 / 04 50 76 11 79

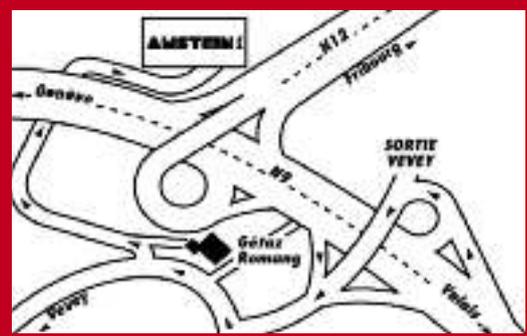
AMSTEIN SA ne vend pas: de vins, bière et cidre aux jeunes de moins de 16 ans et de spiritueux, apéritifs et alcoops aux jeunes de moins de 18 ans.

| | | | | |
|--|--|---|--|---|
|  <p>NESTEA Lemon, Pêche 50cl Fr. 0.85</p> |  <p>LIPTON Lemon, Pesca 6x150cl Fr. 7.95</p> |  <p>GRANINI Orange, Cocktail de fruits 100cl Fr. 1.50</p> |  <p>GARDES SUISSE Johannisberg, Pinot Noir 75cl Fr. 12.50</p> | |
|  <p>CHARDONNE FAVEZ 70cl Fr. 10.80</p> |  <p>ROUSSILLON VILLAGE 75cl Vignes de Bila Haut 94 points Parker Fr. 8.95</p> |  <p>ROSÉ DE PROVENCE ST-LUCIE 75cl Fr. 5.50</p> |  <p>GRAND METRAL Heida, Syrah 75cl Fr. 10.90</p> |  <p>NEW! DEZALEY CLOS DES MOINES 75cl Fr. 16.70</p> |
|  <p>ST. SAPHORIN LES DÉSERTS IMHOF 75cl Fr. 12.95</p> |  <p>DOMAINE LASSERT CABERNET-SAUVIGNON 75cl Fr. 6.75</p> |  <p>CEIL-DE-PERDRIX HURLEVENT 75cl Fr. 12.50</p> |  <p>FENDANT DAME DE SION 75cl Fr. 10.50</p> |  <p>PINOT NOIR HURLEVENT 75cl Fr. 12.50</p> |
|  <p>SANGRIA DON SIMON 150cl Fr. 1.95</p> |  <p>LIEFMANS FRUITESSE 25cl (+ consigne 0.30) Fr. 1.58</p> |  <p>BOXER OLD 10-pack 25cl Fr. 8.50</p> |  <p>WARSTEINER PREM. VERUM 6 pack (5+1) Fr. 8.19</p> |  <p>WARSTEINER LEMON 33cl (+ consigne 0.30) Fr. 1.36</p> |
|  <p>TUCHER HELLES HEFEWEIZEN Mini-fût 5 lt Bière de froment, 5.2% vol.alc. Fr. 15.90</p> |  <p>METEOR Mini-fût 5 lt Bière blonde, 5.0% vol.alc. Fr. 12.50</p> |  <p>WARSTEINER Mini-fût 5 lt Bière blonde, 4.8% vol.alc. Fr. 13.70</p> |  <p>CUVÉE DES TROLL Mini-fût 5 lt Bière blonde forte, 7.5% vol.alc. Fr. 29.56</p> | |
|  <p>PROSECCO CINZANO 75cl Fr. 8.75</p> |  <p>OLD SMUGGLER 70cl Fr. 18.50</p> |  <p>GORBATSCHOW VODKA 70cl Fr. 14.95</p> |  <p>CACHAÇA 51 70cl Fr. 22.90</p> |  <p>GIN GORDON'S 70cl Fr. 15.90</p> |

Cette offre de spiritueux n'est pas soumise à la durée de validité de ce feuillet. Aucune vente de spiritueux aux jeunes de moins de 18 ans.

**Achetez au détail, payez au prix de gros !
+ 2'500 articles**

AMSTEIN
BOISSONS
SHOPPING



Z.I. La Veyre - 1806 Saint-Légier / Tél. 021 926 86 04
Fax 021 943 50 43 - www.amstein.ch - info@amstein.ch

Jusqu'à épuisement du stock. Prix et conditions sous réserve de modifications. Prix TTC.

A sa connaissance et de mémoire, M. Wehrli déclare que M. Auberson s'y était même engagé à l'occasion de la sortie du Conseil communal, lors de son accueil aux Avants où il avait dit très clairement que sa volonté n'était plus de vendre la gare des Avants.

Donc on est ici en attente du positionnement du groupe MOB, car si l'on parle de la gare ou du local de la gare, en regard d'une possibilité multiservice, on doit évidemment être un peu plus au clair qu'oralement sur ce que le groupe MOB pense faire de ce bâtiment.

Ceci au gré des dernières informations orales que M. le Syndic Laurent Wehrli évoquait, où on disait même qu'il y aurait du personnel qui resterait dans la gare. Du coup, on peut imagi-

ner d'autres développements, au même titre par exemple qu'à la gare de Glion où il y a eu un partage d'antenne postale avec le groupe MVR. On est donc, à ce niveau-là, dans une volonté de pouvoir trouver des solutions.

M. Wehrli est parfaitement conscient que ce qu'il vient de dire ne résout pas et de loin la réponse au postulat de M. Gétaz, et cela ne le rassure peut-être pas complètement, mais il peut être assuré que ce dossier n'est pas oublié, qu'il en a été discuté avec M. Auberson à la fin de l'année passée, en lui disant que l'on avait justement besoin d'un certain nombre de renseignements.

M. Wehrli ne met aucunement la faute sur M. Auberson, lui-même doit faire un certain nom-

bre d'analyses avec ses services, respectivement avec son Conseil d'administration, mais M. le Syndic Laurent Wehrli s'engage vraiment ici à relancer ce processus, avant de pouvoir formellement faire la réponse à ce postulat, pouvoir consulter le comité de la SIA, pouvoir définir un certain nombre d'éléments, y compris sans aucun doute sur les aspects financiers qui découleraient d'une telle opération et il espère ainsi avoir répondu ce soir à l'interpellation, tout en étant parfaitement conscient que la Municipalité ne répond pas encore au postulat mais qu'elle espère pouvoir le faire à très court terme.

M. Emmanuel Gétaz remercie la Municipalité pour sa réponse.

M. le Président lève la séance à 22h20.

CONSEIL COMMUNAL: EXTRAIT DE LA SÉANCE DU 21 MARS 2012

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 1^{er} février 2012 à 20h00, en le Montreux Musique & Convention Centre 2m2c, Grand'Rue 95 à Montreux.

Présence: 75 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Marcelle Brûcher, Coralie Dumoulin, Irina Gote, Georgette Morisod, MM. Yves Aubry, Olivier Blanc, Michel Bongard, Edmond Chevalley, Julien Chevalley, Yves Cornaro, Salvatore Giannone, Michel Granato, Marcel Jost, Marcello Pierre Maillard, Olivier Mark, Aurelio d'Alba Mastropalo, Charles Meichtry, Pierre-Yves Nussbaum, Matthias Och, Christophe Privet, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Mario Di Sessa, Jean-François Gailloud, Massoud Lavassani.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2012

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER, EN REMPLACEMENT DE:

Mme Elvira Grognez (udc), démissionnaire;

M. Francis Brülhart (soc), démissionnaire;

M. le Président précise qu'il n'y aura qu'une assermentation ce soir, M. Francis Brülhart, également démissionnaire, sera remplacé lors du prochain Conseil.

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h30 ce jour et ont proclamé élu conseiller communal, en remplacement de Mme Elvira Grognez (udc), M. Gilles Marco (udc). Cette élection complémentaire s'est déroulée conformément à l'article 67 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques).

M. Gilles Marco est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATION D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER REM-

PLACANT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE RIVIERA, EN REMPLACEMENT DE:

3.1. Mme Myriam Scherly (soc), démissionnaire;

Au nom du groupe Socialiste, M. Olivier Gfeller propose la candidature de M. Marcel Muggli. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Marcel Muggli est élu à mains levées, à l'unanimité, au Conseil intercommunal de l'Association de communes Sécurité Riviera.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR:

4.1. la composition de la commission chargée de l'examen du préavis relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 80 RCom (02/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission: jeudi 8 mars 2012 à 19 h. 00);

4.2. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Christian Bécherraz demandant à la Municipalité de présenter un rapport sur la diversité et l'utilisation des aides au logement à disposition des montreusiennes et des montreusiens, afin d'éviter les «trous» dans le filet social (date de la 1^{ère} séance de commission: lundi 30 avril 2012 à 20 h. 00);

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence PLR: M. Bernard Schmid

Membres: MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Florian Despond, Mario Gori, Franco Meichtry, Cyril Pabst, Marcel Riedo, Quentin Schärer, Rudolph Thomann.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

4.3. la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Yves Depallens «Sport: état des

lieux et vision pour l'avenir» (date de la 1^{ère} séance de commission: jeudi 5 avril 2012 à 18h00).

La commission suivante examinera ce postulat:

Présidence des Verts: M. Florian Chiaradia

Membres: Mmes Catherine Buchet Bulliard, Susanne Lauber Fürst, MM. Patrick Aubort, Christian Bécherraz, Felice Calvo, Laurent Demartini, Yves Depallens, Anthony Huys, Jean-Baptiste Piemontesi.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu le courrier suivant:

- 1) La lettre de démission de Mme Elvira Grognez dont il en donne une lecture partielle.
- 2) La lettre de démission de M. Salvatore Giannone dont il donne lecture.
- 3) La lettre de démission de M. Francis Brülhart dont il donne également lecture.

M. le Président salue tout particulièrement l'engagement de M. Francis Brülhart. Dans un monde où l'engagement citoyen est de plus en plus difficile, il est de son devoir d'honorer ceux et celles qui donnent de leur temps pour la collectivité. M. Francis Brülhart est de ceux-ci. Endeillé cette année, il aura tout de même accompli sa mission jusqu'au bout. Il peut prendre du recul avec fierté pour le travail accompli, que ce soit au sein de ce Conseil pendant de nombreuses années ou en tant que fondateur et Président de la course Montreux - Les Rochers-de-Naye pendant 31 ans. M. le Président lui souhaite «Bon vent», bonne course dans ses prochains défis et projets!

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE:

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes:

6.1. relative à la mise à disposition des compétences du Maj C. Fagherazzi au profit du centre de formation «International Fire Academy» à Balsthal (SO).

La Page MIV

Montreux Info-Ville



Millass
MITSUBISHI

Votre avantage CHF 8'000.-

Millasson Automobiles
Garage de la Paix
Rue de la Paix 8, 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 Fax 021 963 56 62

www.mitsubishi-motors.ch

*Promotion Jubilé™ validité jusqu'à 30.6.2012. Prix nets CHF incl. 8% TVA et Jubilé™ Cash Bonus. Leasing 3.35% avec Cash Bonus réduit. Consommation normalisée 3-Door: 7.8 L, CO₂ 207 g/km, cat. C. Emissions CO₂ moyenne de tous les véhicules neufs en Suisse: 159 g/km.

Pajero Super Jubilé

Bonus 8'000.-

Jubilé™ Leasing 3.35%



Génial:
Super Select 4WD, 4 modes d'entraînement, 3.2 DID, 200 ch/441 Nm, charge tractable jusqu'à 3.5 t

| | | | |
|---|---------------------|---------------------|---|
| | 3-Door | 5-Door |  |
| Pajero Super Jubilé Jubilé™ Cash Bonus* | 47'999.- 8'000.- | 50'999.- 7'000.- | |
| Jubilé™ BEST OFFER | 39'999.- | 43'999.- | |

Génial à tout point de vue.





Au Saxe
fraîcheur
et qualité
«atout»
prix!



Casino Barrière
Montreux

Restaurant Le Saxe
Réservation 021 962 83 83
www.casinodemontreux.ch

Le Palais Oriental



Restaurant (Saveurs d'Iran, Liban, Maroc) • Salle de banquet
Veranda • Galerie d'Art • Caviar d'Iran
1820 Montreux • Tél. 021 963 12 71 • www.palaisoriental.ch

Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf
1844 VILLENEUVE
Tél.: 021 967 20 30

Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch

Général-Guisan 34
1180 ROLLE
Tél.: 021 825 34 34



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



tralala hotel

M O N T R E U X

Rue du Temple 2
1820 Montreux
Switzerland

reservation@tralalahotel.com
+41 (0) 21 - 963 49 73
www.tralalahotel.ch

“Unique !
Hôtel de charme & atmosphère musicale.”



b-swiss™ solutionsVisuelles

digital signage
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact:
Philippe Viquerat - 079 212 84 55
philippeviquerat@b-swiss.com



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION
ET D'ORGANISATION

Plus de 18 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1^{er} janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL
Av. des Alpes 36 - CP 219
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch
www.fiduciaire-antoniadis.ch



6.2. sur la confortation de la falaise située sous Gilon.

6.3. Communication de la CIEHL «L'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des 10 communes de la Riviera».

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSEES:

Une motion, deux postulats et 5 interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

La motion, déposée par M. Yanick Hess, est relative à la: «Modification art 63 bis du RCCom.

Le postulat, déposé par M. Franco Meichtry se rapporte à: «L'étude en vue de la réalisation de trottoirs TYPE VILLE DE MONTREUX».

Le postulat, déposé par M. André Groux, s'intitule: «Etudier l'opportunité de créer une équipe mobile d'urgence sociale sur la Riviera à l'instar de ce qui a été mis en place, en phase pilote, dans les communes du Grand-Lausanne».

La motion et les deux postulats seront développés lors de notre prochain Conseil.

Les interpellations seront développées au point 13 de l'ordre du jour.

8. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

8.1. relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 80 RCCom (02/2012) (date de la

1^{ère} séance de commission: jeudi 8 mars 2012 à 19 h. 00).

La commission est composée de:

Présidence Socialiste: Mme Irina Gote

Membres: MM. Stéphane Barbey, Christian Bécherraz, Felice Calvo, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Franco Meichtry, Jean-Baptiste Piemontesi, Michel Posternak, Bernard Tschopp.

M. le Président n'ouvre pas la discussion préalable et propose de traiter cet objet en une fois au point 9.3 de l'ordre du jour, puisque le Conseil a accepté de le traiter par la voie de l'urgence. Personne ne s'oppose à cette manière de procéder.

9. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

9.1. relatif au développement de la politique de communication de la Municipalité, notamment à la refonte complète du site internet communal www.montreux.ch, pour cela à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 267'000.- et à la création d'un poste de «éditeur internet et gestionnaire de réseaux sociaux» et augmentation de 20% du poste de la chargée de communication, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit d'exploitation de Fr. 111'600.- annuel à porter pour 5 ans aux budgets ordinaires communaux pour 2012 et suivants, d'une part, pour les charges de personnel et sociales liées et, d'autre part, pour les charges de fonctionnement du site internet (28/2011) (rapp.: Mme Catherine Buchet Bulliard);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Catherine Buchet Bulliard, Présidente de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion et à l'unanimité des membres de la commission présents, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 28/2011 du 23 septembre 2011 de la Municipalité au Conseil communal relatif au développement de la politique de communication de la Municipalité, notamment à la refonte complète du site internet communal www.montreux.ch, pour cela à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 267'000.- et à la création d'un poste de «éditeur internet et gestionnaire de réseaux sociaux», et une augmentation de 20% du poste de la chargée de communication, ainsi qu'à l'octroi d'un crédit d'exploitation de Fr. 111'600.- annuel à porter pour 5 ans aux budgets ordinaires communaux pour 2012 et suivants, d'une part, pour les charges de personnel et sociales liées et, d'autre part, pour les charges de fonctionnement du site internet,

Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. De prendre acte du projet de la Municipalité de renforcer la politique de communication, comprenant la refonte complète du site internet communal, sa maintenance pendant 5 ans, ainsi que la création d'un poste de «éditeur Internet et gestionnaire de réseaux sociaux» à 50% et l'augmentation de 20% du temps de travail de la chargée de communication;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 267'000.-;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'amortir cet investissement sur 5 ans;

Maîtrises Fédérales



B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie
Couverture
Étanchéité
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C
Case postale 51
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com
www.bschnider.com

021 963 30 97
021 963 44 93

MONIQUE TOUZEAU

TOUZEAU

...AUSSI POUR VOTRE
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM

**VOTRE PARTENAIRE
DANS L'ENTRETIEN
DE VOS BATIMENTS**

H O P P

FACILITY SERVICES

021 691 33 66
www.hopp.ch
info@hopp.ch

4. de couvrir les nouveaux coûts de fonctionnement par une inscription aux budgets 2012 et suivants selon le détail ci-dessous:

4.1. charges de personnel et sociales liées pour un montant de CHF 99'100.- au maximum selon le profil de la personne engagée, par les comptes No 110.3011 et suivants;

4.2. charges de fonctionnement du site Internet pour un montant de CHF 12'500.- par le compte No 110.3189 ;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins une voix contraire et quelques abstentions.

9.2. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle et unique de CHF 500'000.- à l'Association Renaissance des Grandes Orgues du Sacré-Cœur (01/2012) (rapp.: M. Lionel Winkler);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Lionel Winkler, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

Au vu de qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis n° 01/2012 de la Municipalité du 20 janvier 2012 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle et unique de Fr. 500'000.- à l'Association Renaissance des Grandes Orgues du Sacré-Cœur,

Oùï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'allouer à l'Association Renaissance des Grandes Orgues du Sacré-Cœur une subvention exceptionnelle et unique d'un montant de Fr. 500'000.- destiné à la restauration de l'orgue de l'église du Sacré-Cœur à Montreux;
- d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte n° 9281.180 (provision pour participation à des sociétés à caractère public);
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins quelques voix contraires et quelques abstentions.

9.3. relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, déposé par la voie de l'urgence selon l'art. 80 RCom (02/2012) (rapp.: Mme Irina Gote);

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Christian Bécherraz, Président de la commission en remplacement de Mme Irina Gote, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité des membres, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 02/2012 du 3 février 2012 relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) aux travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski, par la voie de l'urgence selon l'article 80 RCom,

Oùï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- de reconnaître l'intérêt public régional des travaux d'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski;
- d'approuver le principe de la participation de la CIEHL à leur financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

9.4. chargée de l'examen du postulat de M. Emmanuel Gétaz «Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et potentielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie issue du soleil sur le territoire communal» (rapp.: M. Stéphane Barbey).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Stéphane Barbey, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

CONCLUSIONS

La commission vous recommande par 5 voix contre 4 d'accepter le postulat «Etablissons un inventaire des surfaces, disponibles et poten-

tielles, pouvant accueillir des panneaux solaires en vue de produire plus d'énergie issue du soleil sur le territoire communal».

Le Conseil communal de Montreux refuse à la majorité moins quelques voix contraires la prise en considération de ce postulat.

10. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE:

10.1. relatif à l'octroi d'un crédit de Fr. 145'000.- pour le remplacement des huit embases du Marché couvert fissurées par le gel (04/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission: lundi 2 avril 2012 à 19 h. 00);

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence UDC: M. Franco Meichtry

Membres: Mmes Susanne Cornaz, Prisca Gaillet, Madeleine Müller, MM. Denis Golaz, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp, Vincent Tschopp, Lionel Winkler, Michel Zulauf.

10.2. relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de Fr. 60'000.- par an au maximum pour les années 2012, 2013 et 2014 en faveur de l'exploitation des salles de cinéma Hollywood I et II à Montreux (05/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission: lundi 2 avril 2012 à 20 h. 00);

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence ML: M. Vincent Tschopp

Membres: Mme Juliane Baumann, MM. Michel Bongard, Francis Gonzalez, Yanick Hess, Anthony Huys, Daniel Manzini, Pierre-Yves Nicoulaz, Marcel Riedo, Bernard Tschopp.

10.3. relatif à l'Hôtel de Sonloup: modification partielle du tracé de la servitude de passage public pour piétons en faveur de la Commune de Montreux No 226'207 (06/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission: lundi 2 avril 2012 à 18 h. 00);

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Socialiste: Mme Irina Gote

Membres: Mme Patricia Vouilloz, MM. Florian Despond, Mario Gori, Nicolas Gudet, Marcel Muggli, Cyril Pabst, Michel Posternak, Edgar Schneider, Alexandre Staeger.

10.4. relatif à une demande de subventionnement pour la réhabilitation du débarcadère à Territet (07/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission: mardi 3 avril 2012 à 18 h. 00).

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Pierre-Yves Nicoulaz

Membres: Mme Sophie Desbaillets, MM. Stéphane Barbey, Florian Despond, Denis Golaz, Bernard Gret, André Groux, Marcel Jost, Jean-Jacques Kiala, Alexandre Staeger.

11. RAPPORT DE LA MUNICIPALITE:

11.1. relatif à la modification du dossier de révision du plan général d'affectation (PGA) pour envoi au quatrième examen préalable des services de l'Etat de Vaud et en réponse à l'interpellation de Monsieur Heinz



D. Bottarel
Agence Immobilière SA

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

DU 6 AU 9 SEPTEMBRE 2012, MONTREUX RENOUVE AVEC LA TRADITION ET DEVIENT, À NOUVEAU, LA CAPITALE DU SPORT AUTOMOBILE ET DE LA BEAUTÉ.

**UN MONTREUX GRAND PRIX 2012 SOUS UNE FORME TOUT À FAIT INÉDITE:
UN RALLYE HISTORIQUE DE PRESTIGE**

PRÈS DE 120 VOITURES D'EXCEPTION,
DES MODÈLES À COUPER LE SOUFFLE...
TOUT POUR FAIRE VIBRER LE CŒUR
DES PASSIONNES.

3 jours de pur bonheur
où se côtoieront de
magnifiques bolides.



Voitures de sports
et de course
d'avant guerre.



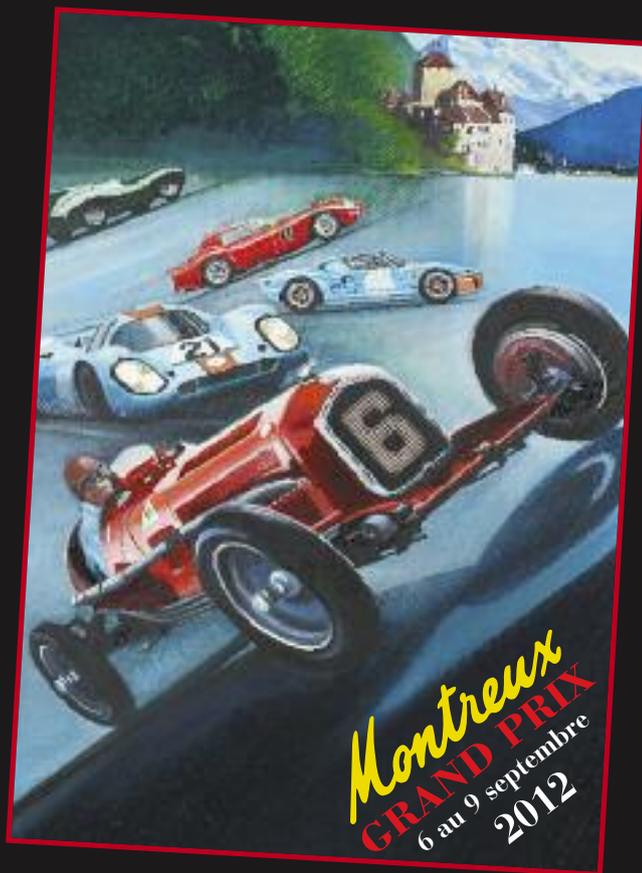
Voitures de sports,
de rallye et de grand
tourisme de 1946 à 1986.

Supercars (nombre limité).

Véhicules à énergie alternative.

UN PROGRAMME ALLÉCHANT

- une manifestation sportive d'envergure, à travers un rallye historique de prestige, qui s'élancera sur les routes de Romandie et d'ailleurs.
- une exposition des prestigieuses voitures sur la Place du Marché et Marché couvert de Montreux.
- un REVIVAL MONTREUX CAUX dans le plus pur esprit d'antan sur route fermée.
- un défilé/concours d'élégance à travers et sur les quais de Montreux.
- la présence du MUSÉE ALFA ROMEO d'ARESE avec des voitures mythiques.



MONTREUX, CITÉ DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Après le label CITÉ DE L'ÉNERGIE, Montreux vise son pendant européen, le label European Energy Award. Le MGP 2012 ne pouvait pas laisser passer cette occasion.

Avec la présence d'Erik Comas comme pilote officiel de la manifestation, le pas était franchi.



Pilote de formule 1, Erik Comas est passé à la voiture de sport électrique. Il sera présent avec une voiture de sport de hautes performances unique en son genre, la TESLA, qui s'est notamment distinguée au Rallye Monte Carlo Energies Nouvelles 2012 – 2011. A ne manquer sous aucun prétexte...

Venez nous rejoindre sur notre site internet: www.montreuxgrandprix.ch

BAVARIA RESTAURANT

BRASSERIE

Ses spécialités de saison
 Mets de brasserie - Cuisine soignée
 Spécialités de bières allemandes
ANDECHS en pression

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 25 45

A côté de la Tour d'Ivoire
 Fermeture: lundi


Le Clos des Sources
 Bienvenue en Alsace!

Le Touring Hôtel SPA
le Clos des Sources

SPA & Piscine & Wellness de 950m²
 Forfait séjour SPA/Wellness et demi-pension de 78€ à 110€.

Hôtels au Natural

www.touringhotel.com

Route du Haut-Koenigsbourg – F-68590 THANNENKIRCH
 Téléphone: 0033 / 3 / 89 73 10 01 - reservation@leclodessources.com

RESTAURANT PIZZERIA
 Salle banquets ou conférences pour 60 personnes


RIALTO

Côte de bœuf à la braise
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise
 Gambas

Fermé le lundi
 Grillades au feu de bois
 Pizzas au choix à l'emporter

Chez Ricardo et Albina
 Av. Mayor-Vautier 2
 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens-Montreux
 N°tél 079 601 98 86


HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE
 RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

Poissons du lac et de mer

Famille TURRIAN
 Grand-Rue 48 – 1844 VILLENEUVE (VD)
 Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03
 Fermeture: mardi et mercredi
www.delaigne.ch

Relais & Châteaux Victoria
 Glion, sur Montreux




Vous accueillez avec une cuisine raffinée dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX
 1823 GLION/MONTEUX
 Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

HÔTEL de Chailly
 (Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)


 Fabio Piazza, directeur et Alexandre Dessienne, chef de cuisine, confiseur-pâtissier

Cuisine du terroir avec produits frais de saison
A midi, pour nos clients pressés, 3 assiettes à choix (dont 1 poisson frais)
 Excellent rapport prix-qualité
 Salles de séminaires et banquets
 Membre WIR 100%

Hôtel de Chailly Sàrl
 Françoise et Fabio Piazza - 1816 Chailly-Montreux
 Tél. 021 964 21 51 - Fax 021 964 11 83
 Email hoteldechailly@bluewin.ch
www.hoteldechailly-montreux.ch

Café-Restaurant

 du Basset


 Perches du Léman
 Assiettes d'été FANTASIA
 Risotto au fil des saisons

1815 Clarens / Montreux
 Tél. 021 964 82 44
www.restaurant-du-basset.ch

"Il Brigantino"
 Restaurant Pizzeria
 de la Couronne

Spécialités italiennes
 Pizzas à l'emporter

Salle pour banquet de 25 à 70 personnes.

Av. des Alpes 102 - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 35 28
www.ilbrigantino.ch


Le Museum RESTAURANT


 AU CŒUR DE LA VIEILLE VILLE
 VENEZ DÉCOUVRIR NOS SPÉCIALITÉS
 AU DÉJEUNER, AU DÎNER, AU SOUPÉ
 LE WEEK-END ET EN SOIRÉE

LE CANTIN DU MUSEUM
 50, rue de la Courne, 1820 Montreux
 WWW.MUSEUM-RESTAURANT.CH
 021 964 82 44

Schoeneich relative au PGA (03/2012) (date de la 1^{ère} séance de commission: mardi 27 mars 2012 à 18 h. 00).

La commission suivante examinera ce rapport:

Présidence Socialiste: M. Christian Bécherraz

Membres: Mmes Catherine Buchet Bulliard, Charlotte Chevallier, MM. Patrick Aubort, Olivier Blanc, Felice Calvo, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Heinz Schoeneich, Rudolph Thomann.

12. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT SUIVANT:

12.1. de M. Emmanuel Gétaz «Pour une étude et synthèse des dispositions légales ou réglementaires existant dans d'autres communes de Suisse en vue de résoudre la problématique des lits froids ou résidences secondaires en grand nombre».

13. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE.

13.1. interpellation de M. Yann Krebs concernant l'aménagement définitif de la zone 30km/h à Clarens

M. Yann Krebs donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vais commencer mon intervention par déclarer mes intérêts: je suis membre du comité de l'Association des intérêts de Clarens (AIC) et j'habite au milieu de cette zone 30km/h.

Le 24 mai 2011 a eu lieu une séance de coordination entre le comité de l'AIC et différents ser-

Gastronomie



La Famille ALT vous accueille dans ses deux établissements 3 étoiles situés à Ribeauvillé au cœur de la **Route des Vins d'Alsace**.

Contactez nous:
Hôtel de la Tour,
 00 333.89.73.72.73
 info@hotel-la-tour.com
 www.hotel-la-tour.com
Hôtel le Ménestrel,
 00 333.89.73.80.52
 info@hotel-menestrel.com
 www.hotel-menestrel.com




La différence?... L'excellence

Dégustez notre saumon d'Ecosse préparé et fumé par nos soins à notre fumoir et... toutes nos autres spécialités!...

Nouveau!
Terrine de feras fraîches à l'ail des ours

Fumoir de Chailly - Olivier Hoppe
 Chemin de la Rottaz 4, 1816 Chailly-Montreux
 Téléphone et Fax: +41 (0)21 964 41 40
www.fumoirdechailly.ch



"Chez Gloria"
Spécialités suisses
Les meilleures fondues de la Riviera Vaudoise
Menu du jour: 3 plats - Fr. 18.-
 Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux
 Tél. 021 963 25 70 - Fax 021 963 13 35
www.caveauesvignerons.ch



AMSTEIN BOISSONS SHOPPING

+ 2'500 PRODUITS DIFFÉRENTS
 Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits

+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER

OUVERT AU PUBLIC
 du Ve 09h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30
 du Sa 09h00 - 18h00
 Z.I. La Veyrie 1806 St-Légier-St-Nicolas
 021 963 86 04 • www.amstein.ch




Ambiance lounge feutrée
 Menus du jour les midis
 Mets à la carte & choix de tapas
 Carte de fidélité & promotions

Alibi Lounge Bar
 Rue de Mécène 23
 1870 Montreux
www.alibi-montreux.ch
 021 963 63 06



RESTAURANT PIZZERIA
Spécialités italiennes
LA GONDOLA
 Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois
 Chez Sabine et Annibale



Dégustation de pâtes fraîches
 Nos grillades
 Grillades de poissons
 Spaghetti aux fruits de mer
 Moules marinières

JEUDI-VENDREDI-SAMEDI:
 Spécialités de poissons
 Dorades en papillotes

PIZZA AU FOUR À BOIS (AUSSI À L'EMPORTER)

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89
 1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

vices communaux (Urbanisme, Travaux publics, Voirie, Espaces verts, Stationnement) en présence de M. le Municipal Christian Neukomm.

Nous avons parcouru l'ensemble du périmètre de la zone 30 au centre de Clarens. Cette séance a permis de relever quelques points d'amélioration possible et de faire part également des remarques et sujets d'inquiétude de la population. Je profite ici de remercier encore une fois la Municipalité pour cette rencontre.

Le préavis pour l'aménagement définitif de cette zone a été annoncé pour 2012. Je suppose qu'il est donc en cours d'élaboration dans les services concernés et pose les questions suivantes:

- Le comité de l'AIC, tenant compte des remarques de la population, avait émis le souhait que la Municipalité intègre plus l'idée d'esthétique dans l'aménagement de cette zone (verdure ou pavage par exemple), est-ce que les habitants de Clarens peuvent s'attendre à une amélioration sur ce point? Petite précision: cette question a été écrite hier matin.

En rentrant du travail ce soir j'ai eu le plaisir de constater que quelques arbres ont été plantés le long et sur les trottoirs de Clarens aujourd'hui!

Donc j'ai là une partie de ma réponse. Mais y a-t-il autre chose de prévu en terme d'aménagement esthétique?

- Le carrefour Thomi-Mayor-Vauthier-Grammont est critiqué depuis sa mise en place à cause de sa disposition dangereuse. Il avait été convenu qu'une modification de ce carrefour serait proposée rapidement (**avant le dépôt du Préavis définitif**). Est-ce que des travaux d'aménagement sont prévus prochainement sur ce carrefour?
- L'aménagement définitif de la zone 30 va-t-il entraîné une perte de places de parc dans le quartier? Si oui, combien?
- Est-ce que le projet définitif prévoit de créer des zones de rencontre en lieu et place de certaines zones 30?

Et dernière question qui touche également au thème de la mobilité à Clarens: La Municipalité peut-elle informer le Conseil de l'avancement des discussions/approches avec les CFF concernant la requalification/rénovation de la gare de Clarens?

D'avance je remercie la Municipalité de ses réponses».

M. le Municipal Christian Neukomm se permet de répondre au nom de la Municipalité aux différentes questions de l'interpellateur.

Tout d'abord concernant le questionnement sur l'élaboration de préavis sur l'aménagement définitif il y répond comme suit:

«Au vu des autres projets en cours dans le secteur de Clarens, entre autre la Maison de quartier, la Grand-Place et l'étude de circulation qui a été commandée par la Municipalité dans le cadre de l'élaboration de ces zones 30, ces différents éléments vont influencer les aménagements du quartier et le préavis sera vraisemblablement déposé dans le courant du premier semestre 2013».

A la question: «Le comité de l'AIC avait émis le souhait que la Municipalité intègre plus l'idée d'esthétique dans l'aménagement de cette zone, est-ce que les habitants de Clarens peuvent s'attendre une amélioration sur ce point?

La réponse est oui. Les remarques et les expériences qui ont été faites lors de la première étape seront bien entendu prises en compte

pour la deuxième phase des travaux. Entre autre lors de l'étude de la 2^{ème} étape les points suivants seront pris essentiellement en compte à savoir:

- Intégration des zones de verdure, à chaque fois que l'aménagement le permet tout en respectant les contraintes liées évidemment à la sécurité des usagers.
- L'animation de l'espace public par l'intégration de revêtement coloré et/ou de délimitation par des planelles ou du pavage.

En ce qui concerne la question: «Le carrefour Thomi-Mayor-Vauthier-Grammont toujours décrié depuis sa mise en place à cause de sa disposition dangereuse».

Il avait été convenu qu'une modification de ce carrefour serait proposée rapidement avant le dépôt du préavis définitif.

Est-ce que les travaux d'aménagement seront prévus prochainement sur ce carrefour?

Effectivement quelques mesures seront mises en place avant le dépôt du préavis conformément aux différents échanges que l'on a eu avec la délégation de l'AIC lors de la visite de l'automne dernier.

En l'occurrence, au niveau du carrefour Thomi-Mayor-Vauthier-Grammont, il y aura une modification du stationnement, la création d'une zone verte pour améliorer l'esthétique, la sécurité et éviter le transit à travers cette zone.

En ce qui concerne le carrefour Jaman-Mayor-Vauthier on va aussi procéder à la création d'une zone verte. Le carrefour que l'on appelle à 5 branches, il y aura une mise en place d'un revêtement de couleur, mais la couleur n'est pas encore déterminée. Ces mesures seront mises en place au cours du premier semestre de cette année.

En ce qui concerne la question trois: «L'aménagement définitif de la zone 30 va-t-il entraîner une perte de places de parc dans le quartier? Si oui, combien?»

La réponse est non, aucune. L'objectif était évidemment, et on l'a toujours dit, de maintenir l'offre actuelle voire de la développer.

Pour la question quatre: «Est-ce que le projet définitif prévoit de créer des zones de rencontre en lieu et place de certaines zones 30?»

Certainement pas, au vu de la non compatibilité du quartier par rapport aux exigences cantonales pour la mise en place de telles zones. M. le Municipal Christian Neukomm rappelle que la mise en place d'une zone 20 est relativement complexe à réaliser et nécessite un aval du canton, ce qui n'est pas toujours très facile à obtenir. Il est vrai que la zone Vinet, sous le collège, avait été une zone dont on avait discuté lors de la séance, mais après une analyse avec les services de police elle n'avait pas été retenue comme une mesure à prendre, en tout cas dans l'immédiat. En ce qui concerne la question sur la problématique de la mobilité à Clarens: «La Municipalité peut-elle informer le Conseil de l'avancement des discussions/approches avec les CFF concernant la requalification/rénovation de la gare de Clarens?»

M. Neukomm rappelle, pour ceux qui auraient participé à la séance d'information concernant le projet Agglo-Rivelac, que cette réflexion a été intégrée dans ce projet, en titre de mesure A, c'est-à-dire réalisable dans les 3 ou 4 ans à venir et les contacts avec les CFF seront renoués prochainement dans ce but.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu aux questions de l'interpellateur.

M. Yann Krebs remercie la Municipalité pour ses réponses.

13.2. interpellation de M. Franco Meichtry au sujet de la refonte partielle du PPA «Rue Gambetta – Rue du Port»

M. Franco Meichtry donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans le procès-verbal du 14 décembre 2011 de notre Conseil, nous pouvons lire à la page 10:

Quelle suite?

«Les pourparlers menés avec le propriétaire, dans le sens d'une solution transactionnelle, consisterait à une refonte partielle du PPA «Rue Gambetta – rue du Port», qui tout en maintenant le statut conservatoire de la «ferme», donnerait davantage de droits à bâtir au propriétaire.

Le 10 décembre 2008, notre Conseil s'est prononcé sur le maintien de la ferme, et aussi sur la construction de l'immeuble en forme de L le long de la rue Gambetta.

Par ce vote notre Conseil a déjà accordé, implicitement, un droit à bâtir supplémentaire pour ce PPA.

Je porte également à la connaissance de notre Conseil Municipal, que nous possédons à la Commune, des plans datés de 1870, il serait de bon ton que notre service de l'Urbanisme s'en inspire pour nous présenter une façade sur la rue du Port qui ne pourra être qu'en accord avec les murs porteurs existants.

L'UDC remercie la Municipalité d'apporter une réponse à ces réflexions».

M. le Municipal Christian Neukomm remercie Monsieur l'interpellateur, mais il a quelque peine à répondre formellement à des questions parce qu'il a de la peine à les percevoir dans le texte de l'interpellation de M. Meichtry.

Aussi il se permet de dire qu'effectivement les citations faites par M. Meichtry sont tout à fait exactes, que les négociations avec le propriétaire, puisque le Conseil avait décidé le maintien de cette ferme, sont en cours. Que les négociations portent sur une augmentation des droits à bâtir, qui ne sont pas en rapport avec ce qui avait été prévu dans le premier PPA, bien évidemment on parle de droits à bâtir supplémentaires. On prend note que les plans, datés de 1870, existent et qu'il serait de bon ton que l'on en prenne connaissance.

M. Neukomm part du principe que le service de l'urbanisme doit être au courant de ces plans et que bien entendu l'alignement de cette ferme l'est tout naturellement, dans la mesure où elle a un statut conservatoire. Donc il ne pense pas que de ce côté-là il y ait de craintes à avoir, sauf si le malheur voulait que cette ferme s'écroule un jour ou l'autre si les tractations devaient durer par trop longtemps.

M. le Municipal Christian Neukomm reste naturellement à disposition pour de plus amples informations et tient à dire que la Municipalité travaille à faire en sorte de réaliser la volonté du Conseil, en obtenant de la part du propriétaire la possibilité de développer un plan intéressant.

M. Franco Meichtry remercie la Municipalité pour sa réponse.

13.3. interpellation de Mme Prisca Gaillet au sujet de l'appellation des deux futurs établissements scolaires en raison de la nouvelle organisation rentrant en vigueur à la rentrée 2012

Mme Prisca Gaillet donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers Communaux,

Je déclare mes intérêts, je fais partie du Conseil d'établissements.

En 2003 suite à un concours d'idées lancé par les enseignants de l'ESMO (établissement secondaire de Montreux-Ouest) il y avait une demande afin de rebaptiser celui-ci par «Etablissement Montreux-Châtelard». Ceci pour donner un nouveau souffle et de redorer le blason de cet établissement.

Si ma mémoire est bonne, cette demande avait été refusée par la Municipalité, entre autres pour des raisons historiques, et, qu'on aurait préféré que les deux établissements secondaires changent leurs noms en même temps.

Lors de la première séance du Conseil d'établissements du 17 janvier 2012 Madame la Municipale Jacqueline Pellet soumet aux membres, dont je suis l'un d'eux, un préavis concernant l'appellation des deux futurs établissements scolaires en raison de la nouvelle organisation rentrant en vigueur à la rentrée 2012.

3 choix y figurent:

A Etablissement scolaire de **Montreux-Ouest**
Etablissement scolaire de **Montreux-Est**

B Etablissement scolaire de **Montreux-Châtelard**
Etablissement scolaire de **Montreux-Chillon**

C Etablissement scolaire **Jean Villard-Gilles**
Montreux-Ouest
Etablissement scolaire **Henri Debluë**
Montreux-Est

Après un large échange de points de vue suit un vote avec les résultats suivants:

| | | |
|-------------|----------|---------|
| Proposition | A | 0 voix |
| Proposition | B | 15 voix |
| Proposition | C | 8 voix |

Tout en sachant que la décision finale est au ressort de la Municipalité, quelle ne fut pas ma surprise de lire dans l'InfoMuni de la séance du vendredi 9 mars 2012.

Je cite:

«Après consultation du Conseil d'établissements Montreux-Veytaux, la Municipalité a choisi de maintenir, pour les deux nouvelles entités, l'appellation en vigueur actuellement au secondaire, à savoir: l'établissement scolaire de Montreux-Ouest et l'établissement scolaire de Montreux-Est».

Pourquoi alors consulter le CET, si on ne prend nullement en considération un vote qui était pour tant clair et net?

Le CET, ayant déjà très peu de compétences, voit son premier préavis ignoré par la Municipalité. Est-ce votre manière d'encourager les membres de la dite commission?

A l'occasion du 50^e anniversaire de la fusion de la commune, n'aurait-on pas pu profiter de cet anniversaire pour tourner une page de l'histoire et faire un pas en avant?

Avec la nouvelle réorganisation on souhaitait, entre autre, donner un nouveau souffle aux deux établissements, alors pourquoi ne pas aller jusqu'au bout? A mes yeux on s'est contenté d'une absorption du primaire par l'un et l'autre des établisse-

ments à la place de créer une réelle fusion et par ce fait de leurs donner une nouvelle synergie.

Une conseillère communale et membre du GET terriblement chagrinée par cet état de fait, elle attend vos réponses avec impatience».

Mme la Municipale Jacqueline Pellet répond de la manière suivante:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité comprend la déception de l'interpellatrice et le fait qu'elle se dise chagrinée. Cette déception est normale et parfaitement naturelle puisqu'elle découle d'une décision municipale qui ne va pas dans le sens de ce que souhaitait Mme Gaillet.

C'est une décision qui ne va pas non plus dans le sens de la majorité du Conseil d'établissements Montreux-Veytaux mais, contrairement à ce que d'aucuns pourraient imaginer, ce n'est pas une décision prise à la légère.

Choisir un nom pour un établissement scolaire a incontestablement un côté affectif, voire émotionnel. Les discussions du Conseil d'établissements l'ont bien montré. Les réactions et avis des autres personnes consultées, aussi.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que, quelle que soit la décision prise, celle-ci ne fera pas l'unanimité.

Il y a un autre élément à prendre en compte: c'est le rôle et les pouvoirs des instances concernées.

Que les choses soient claires: la Municipalité décide, sur la base des avis et préavis récoltés.

Dans le cas précis, la Municipalité a bien pris des avis et, effectivement, décidé. C'est de sa compétence. Et elle l'a clairement annoncé préalablement à la discussion.

Alors, on peut certes, constater que la décision ne va pas dans le sens du Conseil d'établissements mais cela ne veut pas dire que la Municipalité méprise ce Conseil. Cela signifie, tout simplement, qu'elle a fait une analyse de la situation, une pesée d'intérêt en fonction de tous les éléments à sa disposition.

Pour faire son choix, la Municipalité a, tout d'abord, et avant consultation, procédé à une discussion interne. Ce qui a montré, en premier, la difficulté à se déterminer clairement. Elle a alors choisi d'étayer son futur choix en prenant divers avis.

A ce stade de la réponse à l'interpellation, une précision s'impose. Actuellement, il y a, à Montreux, 3 établissements scolaires:

1 établissement exclusivement primaire (celui de Montreux-Veytaux – élèves de 4 à 10 ans)

2 établissements secondaires (dès la 5^e année) – élèves de 10 à 15/16 ans ESMO (Etablissement secondaire de Montreux Ouest)/ESME (Etablissement secondaire de Montreux-Est).

A l'avenir, à la prochaine rentrée 2012-13, il y aura un regroupement et la Commune ne comptera alors plus que 2 établissements scolaires, comprenant tous les 2, tous les cycles et degrés avec tous les élèves de 4 ans à 15 ans.

Grosso modo la répartition des élèves dans ces 2 établissements se fera par rapport à la situation



Annibale et Sabine Amato. De vrais professionnels dans leur façon de vous servir dans une ambiance familiale.

Si vous ne connaissez pas encore le sud de l'Italie dans votre assiette, c'est le moment de découvrir toute la saveur napolitaine.

Son patron, Annibale, ex-grand chef cuisinier dans un établissement montreusien très connu saura vous apprêter avec son talent: spécialités de poissons, de pâtes, viandes, pizzas au feu de bois (aussi à l'emporter), de mets tout aussi traditionnels que typiques.

Tous les produits locaux sont d'une fraîcheur exceptionnelle.

Selon les saisons, diverses spécialités telles que mets aux truffes blanches sont proposées.

Une très belle carte des vins vous attend avec un choix suisse et italien.

Son bar très accueillant à l'entrée de la grand-rue vous offrira divers apéros avant de passer à table, ou des digestifs après repas.

À l'entrée côté lac, petite terrasse ombragée et magnifique salle à manger décorée à la vénitienne.

Notons encore au bord du lac, une très grande terrasse panoramique avec une carte d'été.

Le restaurant est fermé le mercredi.

Voir pages 16 et 25.

P Grand-Rue 89



Ad'or
JOAILLERIE

Gianni Calderone

Rue du Théâtre 10
CH-1820 Montreux
C.P. 358

Tél. 021 96 53 145
Fax 021 96 53 146
info@cad-or.com
www.cad-or.com



Rue du Centre 2 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

Gian Franco La Rosa
1816 Chailly / Montreux
Portable 079 301 02 28

Borko Rnjakovic
1815 Clarens
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch



Gypserie - Peinture - Façades
Papiers peints - Décoration d'intérieurs
Isolation périphérique

Gaetano Santangelo

Ch. de l'Oche-Thorens 8bis - 1815 Clarens
Tél. +41 21 964 64 67 - Fax +41 21 964 64 34
Portable +41 79 212 90 47
info@gaetanosantangelo.ch
www.gaetanosantangelo.ch

TechLine A Clarens
Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

*** 021 964 83 07 ***

Votre informatique vous fait
tourner la tête ? Contactez-nous !

- **Installation**
- **Vente matériel**
- **Dépannage**



**DUMAS-KESSLER
CHAUFFAGE SA**

**Installations
Chauffage
Sanitaire
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3
1816 Chailly/Montreux
Tél. +41 21 964 17 67
Fax +41 21 964 17 82
info@dkc-chauffage.ch



Ezio Lamacchia

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52
Natel 079 301 03 66



**VITRERIE
M. PAGÈS
SÀRL**

24h/24

Case postale 44
1816 Chailly
Atelier - Z.I. « La Foge »
Tél. 021 964 83 87
Fax 021 964 13 46

MIROITERIE

Remplacement de vitrine Remasticage
Pose de survitrage Rayonnage
Vitrage isolant Miroir

TOUS TRAVAUX DE VITRERIE



- **PLÂTRERIE**
- **PEINTURE**
- **PAPIERS PEINTS**



asero SÀRL

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

**NICOLA
PNEUS**

Montage • Equilibrage
Géométrie • Amortisseurs
Echappements • Accessoires

Nicola lamartino

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

**Votre concessionnaire
sur la Riviera**

Génial à tout point de vue.



En ville c'est facile avec mon
KYMCO Like 125 4T
dès 2'990.- avec Top-Case



VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE

Rue de l'Eglise-Catholique 7
1820 Montreux - Tél. 021 963 24 35

géographique de leur domicile: tous les élèves de Chailly-Clarens dans un établissement.

Dans l'autre établissement, tous les élèves des Hauts, de Montreux et de Veytaux.

Ainsi, on respecte l'équilibre des effectifs entre les deux futures entités qui assureront toutes les 2, les mêmes prestations.

La localisation Est/Ouest est clairement affichée, avec intégration des primaires selon cette approche.

Pour baptiser ces 2 nouveaux établissements (qui soit dit en passant, comprennent plusieurs bâtiments scolaires différents dispersés sur leur territoire), Mme l'interpellatrice l'a dit, il y avait 3 choix possibles.

Ces choix ont été proposés après consultation:

- Un choix purement géographique
- Un choix «culturel»
- Un choix «culturo-géographique»

Le choix purement géographique envisageait un nom simple marquant la répartition sur le territoire communal «Est» et «Ouest».

Le choix «culturel» proposait une dénomination par rapport à d'illustres citoyens de la commune: Jean Villard Gilles, le poète et Henri Debluë, poète aussi et librettiste de la Fête des Vignerons de 77. Les deux ont fréquenté les écoles locales. Le premier comme élève, le second en tant que professeur.

Le choix «culturo-géographique» prenait comme emblèmes 2 châteaux de la région: celui du Châtelard à l'ouest et celui de Chillon à l'est.

Le Conseil d'établissements a longuement discuté. Il a été partagé entre l'appellation des châteaux et celle des illustres citoyens. Il n'a pas retenu le simple Est-Ouest. Mais le Conseil a clairement dit qu'une connotation géographique était nécessaire car elle permettait un bon repérage.

L'avis des directions d'école maintenant:

- Une, nettement positive pour l'appellation intégrant les châteaux
- L'autre direction, très mitigée, voire davantage, par rapport à cette même appellation.

Du côté de la Commune de Veytaux, également concernée et consultée, l'avis a été nettement exprimé de s'abstenir de prendre position, le sujet ne retenant pas son intérêt.

Après cette prise de température, on peut dire, sans risque de se tromper que, quelle que soit sa décision, la Municipalité était à peu près sûre de créer des mécontents.

Et, en l'absence de proposition «idéale», en l'absence de consensus clairement possible, elle a tranché. Elle a tranché parce que c'était son rôle et elle a décidé en s'appuyant sur les paramètres suivants:

- Maintenir un repérage géographique à travers le nom.
- Ecarter les noms des personnages illustres pour ce qui concerne le nom des 2 établissements mais les garder en réserve pour les noms des bâtiments scolaires, éventuellement, au même titre qu'il y a un peu plus d'une vingtaine d'années, on connaissait un «collège Rousseau», à Clarens, ou, comme aujourd'hui, les collèges Vinet ou Rambert, par exemple.
- Ecarter, pour les châteaux, le choix du Châtelard, (bien que le collège Rambert se trouve à ses pieds), car l'appellation «Châtelard» rappelait par trop celle des anciennes communes d'avant 62 «Châtelard et Planches». La Municipalité a estimé, qu'en cette année du 50^e de la fusion, ce n'était pas une idée très heureuse que de mettre le doigt sur ce rappel de l'ancienne partition.

Alors, contrairement à ce que dit Mme l'interpellatrice, la Municipalité ne considère pas que l'utilisation du terme «Châtelard» constitue «un pas en avant» mais bel et bien un, en arrière!

- Enfin, privilégier la continuité qui semble convenir aujourd'hui et est familière à de nombreuses personnes.

Bref, devant tous ces éléments, la Municipalité a choisi de ne pas ou peu modifier l'existant.

En l'occurrence, il y aura donc:

- L'établissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest
- L'établissement primaire et secondaire de Montreux-Est

Mais il y aura eu aussi, une excellente discussion lors de la première séance du Conseil d'établissements, une discussion qui aura mis en évidence la difficulté de choisir mais qui nécessitera aussi de rappeler encore la différence entre une compétence de préavis et une compétence de décision, sans que personne ne se sente maltraité.

Ces éléments constituent la réponse de la Municipalité».

Mme Prisca Gaillet ne peut pas dire qu'elle est satisfaite mais elle prend acte.

La discussion continue.

M. Michel Zulauf déclare ses intérêts, il est enseignant à l'établissement secondaire de Montreux-Est.

Il a entendu avec intérêt la longue réponse de Mme la Municipale Jacqueline Pellet, mais il n'empêche qu'il a quand même pas mal de doutes.

Effectivement, lorsqu'une décision est difficile à prendre, on prend le temps de la prendre. Pour rappel, il y a une vingtaine d'années, la Municipalité avait voulu appeler la nouvelle salle de concert «Le Scénique», il a fallu que le Conseil intervienne virulemment pour que la Municipalité change de nom et le baptise Auditorium Stravinski.

Il est clair que l'on aurait préféré identifier ces établissements à des noms. L'idée des châteaux est peut-être intéressante. Pour Montreux-Ouest, l'idée de l'établissement Montreux-Châtelard c'est pas mal, parce que le site du Châtelard domine les établissements de Clarens. Donc là il y a une connotation géographique très claire et historique.

Montreux-Chillon c'est une idée qui est véritablement saugrenue. Le Château de Chillon a déjà une certaine célébrité dans le monde, M. Zulauf ne voit pas dans le fait d'appeler l'établissement de Montreux-Est, Montreux-Chillon, ce que cela pourrait ajouter comme crédit à ce prestigieux château. D'autant plus que les établissements de Montreux-Est n'auraient rien à voir avec la localisation du Château de Chillon.

Alors ce que l'on aurait souhaité, c'était de donner justement à ces établissements, les noms de personnages illustres, pour pérenniser les noms de ces acteurs de la vie culturelle. Alors, Jean Villard-Gilles, Henri Debluë, on trouvait que c'était des bonnes idées.

On aurait aussi pu appeler l'ensemble des établissements de Montreux-Ouest, les établissements Eugène Rambert, puisque Eugène Rambert est aussi un personnage illustre et que le principal collège de Clarens s'appelle le collège Rambert.

Enfin, on aurait au moins voulu que la consultation de la Municipalité soit étendue, soit prolongée, parce que dans tous les cas, ce Montreux-Est, Montreux-Ouest, cela fait très démodé. On en est plus à l'époque de la guerre froide, l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest c'est fini. L'est et l'ouest ne sont pas des connotations géographiques claires, ce sont deux points cardinaux qui n'ont rien à voir avec la géographie.

Donc la décision qui a été prise, M. Zulauf a trouvé cela un peu particulier. Cette décision prise comme si elle était définitive ne repose en tout cas sur aucune réflexion prolongée, ni approfondie.

La discussion continue.



www.gardencentre-noville.ch

NOUVEAU

Serre aux papillons

60 variétés de papillons,
60 bonnes raisons de venir !

du 13 juillet
à fin septembre !

Garden-Centre Brönnimann
1845 NOVILLE

lun-ven 8h-12h et 13h-18h | sam 8h-12h et 13h-17h
Tél. 021 967 20 20

Mme la Municipale Jacqueline Pellet tient à remercier M. Michel Zulauf de sa remarque. Elle constate qu'il relance la discussion qui a eu lieu au Conseil d'établissements de façon approfondie, discussion qui continue puisqu'elle n'a pas commencé ces derniers mois, mais depuis 2003 on en parle comme l'a rappelé Mme Prisca Gaillet.

Donc la décision a été prise maintenant administrativement de démarrer l'année scolaire avec deux établissements qui portent le nom de Est et Ouest. Ce n'est pas gravé dans le marbre. Le jour où on aura l'illumination et où l'on trouvera la solution idéale, on l'appliquera très volontiers. A tout moment on peut changer le nom d'un établissement si l'on a une bonne solution.

En l'occurrence, là on était dans l'expectative, donc décision difficile à prendre. Cela dit, de donner dans ces deux établissements le nom d'un personnage illustre, comme par exemple nommer l'établissement Montreux-Ouest, établissement Eugène Rambert, on met à la trappe Vinet qui porte déjà le nom d'un personnage illustre. Il est délicat d'avoir le nom des personnages sur les bâtiments et sur l'établissement. Donc tous ces éléments doivent être pris en compte.

En même temps, reste ouverte la possibilité de nommer Gare 33, un bâtiment avec le nom d'un personnage illustre, ceci n'est pas laissé de côté.

Donc cela dit, ce n'est pas quelque chose d'absolument définitif, et cela dit, malgré le fait qu'il n'y ait plus de guerre froide, Mme Jacqueline Pellet rappelle quand même qu'il y a toujours la course du soleil qui passe de l'est à l'ouest.

13.4. interpellation de M. Daniel Manzini relative aux résidences secondaires

M. Daniel Manzini donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Suite à l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires de Franz Weber lors des dernières votations fédérales, je souhaiterais obtenir, de la part de la Municipalité, les réponses aux questions suivantes:

- 1) Quel est le pourcentage actuel de résidences secondaires sur le territoire communal?
- 2) Quelle a été l'évolution de ce pourcentage sur ces dix dernières années?
- 3) Si le pourcentage actuel de résidences secondaires sur le territoire communal est supérieur à 20%, quelles sont les mesures qui seront prises par la Municipalité pour faire appliquer cette nouvelle loi, à court, moyen et long terme?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répondra par écrit aux questions de l'interpellateur.

13.5. interpellation de M. Nicolas Gudet concernant les conséquences de l'initiative pour limiter les résidences secondaires: Moins de fantasmes, plus de concret».

M. Nicolas Gudet donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je déclare mes intérêts: je suis architecte, mais ne suis absolument pas actif dans le créneau des résidences secondaires, ni à Montreux, ni ailleurs.

Il y a 3 ans une Municipalité à majorité Rose-Verte nous a présenté un rapport en réponse au postulat de notre collègue Walther, qui soulevait la question des lits froids à Montreux, demandait un état des lieux de la situation, et le cas échéant, quelles mesures la Municipalité envisageait de prendre pour lutter contre ce phénomène jugé par le postulant préjudiciable à l'accessibilité de tous à des logements à prix abordables, et à la vie de notre commune en général.

Le rapport avançait pour notre commune un taux de 23% de résidences secondaires, mais sur la base de données statistiques relativement anciennes (une dizaine d'années). La Municipalité d'alors jugeait la situation acceptable pour notre commune et ne voyait pas matière à prendre des mesures particulières. Elle relevait en particulier que de nombreux résidents secondaires s'étaient mués en résidents principaux, par exemple à l'occasion d'un départ à la retraite, avec des effets économiques, fiscaux, voir successoraux, très positifs pour notre commune. Le Conseil communal avait alors majoritairement approuvé le rapport municipal.

La population de notre commune a le 11 mars dernier majoritairement voté en faveur de l'initiative pour limiter les résidences secondaires à 20%, dans une proportion supérieure à la moyenne suisse. Il faut y voir sans doute le signe d'un ras-le-bol face à une explosion de réalisations immobilières sur le territoire communal, réalisations souvent haut de gamme qui restent largement hors de portée de la plupart de nos concitoyens.

Certains citoyens pensent sans doute que l'acceptation de l'initiative favorisera la détente du marché immobilier. Les initiants ont beaucoup parlé de compenser la diminution prévisible de la construction de logements neufs par la transformation des bâtiments anciens.

Il faut toutefois être conscients que l'effet de ce type d'opération génère toujours des augmentations de loyers, admises bien que contrôlées par le SELT. Il n'y a donc aucun progrès social à attendre comme conséquence de cette initiative, mais sans doute une hausse supplémentaire des prix de l'immobilier, sauf si d'autres mesures sont prises par les collectivités publiques.

Avant de savoir quelles seront les modalités d'application de la nouvelle loi, il me semble que la Municipalité devrait remettre à jour les données statistiques ou chiffrées dont elle peut disposer sur la question à Montreux, afin que les citoyens, qu'ils soient locataires, propriétaires, ou actifs dans un secteur qui

représente tout de même 15% de l'activité économique des régions touristiques, soient tout simplement informés des enjeux que cela représente pour notre commune. Afin peut-être également de dégager des pistes d'actions positives pour faire face aux conséquences de cette nouvelle loi.

Je souhaite poser à la Municipalité les questions suivantes:

- 1) La Municipalité pourrait-elle rapidement procéder à une mise à jour des données statistiques sur le nombre de résidences secondaires existantes actuellement à Montreux, et leur proportion par rapport au parc immobilier résidentiel?
- 2) Est-il possible d'identifier lors de la mise à l'enquête d'un projet immobilier l'affectation des logements créés comme résidences secondaires?
- 3) Si oui, combien de demandes sont-elles en cours d'examen actuellement au service de l'Urbanisme, et dans quelle proportion par rapport aux logements en résidences principales?
- 4) Quelle part du marché de la construction les résidences secondaires représentent-elles à Montreux?
- 5) Peut-on évaluer l'impact fiscal économique des résidences secondaires pour notre commune?
- 6) La Municipalité envisage-t-elle des mesures incitatives permettant de diriger les investissements immobiliers vers des créneaux plus profitables aux habitants de la commune, qui sont souvent hélas obligés de s'exiler pour trouver des loyers ou des biens immobiliers à prix abordables?
- 7) Pourrait-on par exemple imaginer que la commune de Montreux, citée de l'Energie, vienne doubler les subventions cantonales des programmes d'assainissement thermiques des bâtiments, ou augmenter le fonds d'aide pour les énergies renouvelables, afin de donner une impulsion supplémentaire à ce secteur?

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses et vu la complexité du sujet, qui doit être documenté, j'accepte bien entendu qu'il y soit répondu par écrit lors du prochain Conseil».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que bien entendu la Municipalité répondra par écrit à l'interpellation de M. Nicolas Gudet.

Et il sera répondu de manière conjointe aux deux interpellations de MM. Manzini et Gudet, lesquelles parlent du même sujet. Il y aura une réponse commune et il sera répondu à toutes les questions.

M. le Président lève la séance à 21h35.

**Extraits des procès-verbaux
des séances du 1^{er} février
et du 21 mars 2012.**

**Les versions complètes
des procès-verbaux
peuvent être obtenues
au greffe municipal.**



Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !



En plus, vous bénéficiez d'une

Prime de CHF 1'500.-*

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 429 429

gaz naturel 

biogaz



*valable sur nos réseaux

www.vehiculeagaz.ch

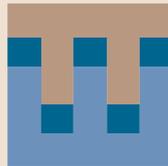
www.holdigaz.ch / www.cosvegaz.ch

Wider Sàrl Montreux
Chemin du Pierrier 1
1815 Clarens

Wider SA Genève
Rue de Lyon 110
1203 Genève

Wider SA Morges
Riond-Bosson 13
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66
Fax + 41 (0) 21 989 22 77
montreux@wider-sa.ch
www.wider-sa.ch



W I D E R



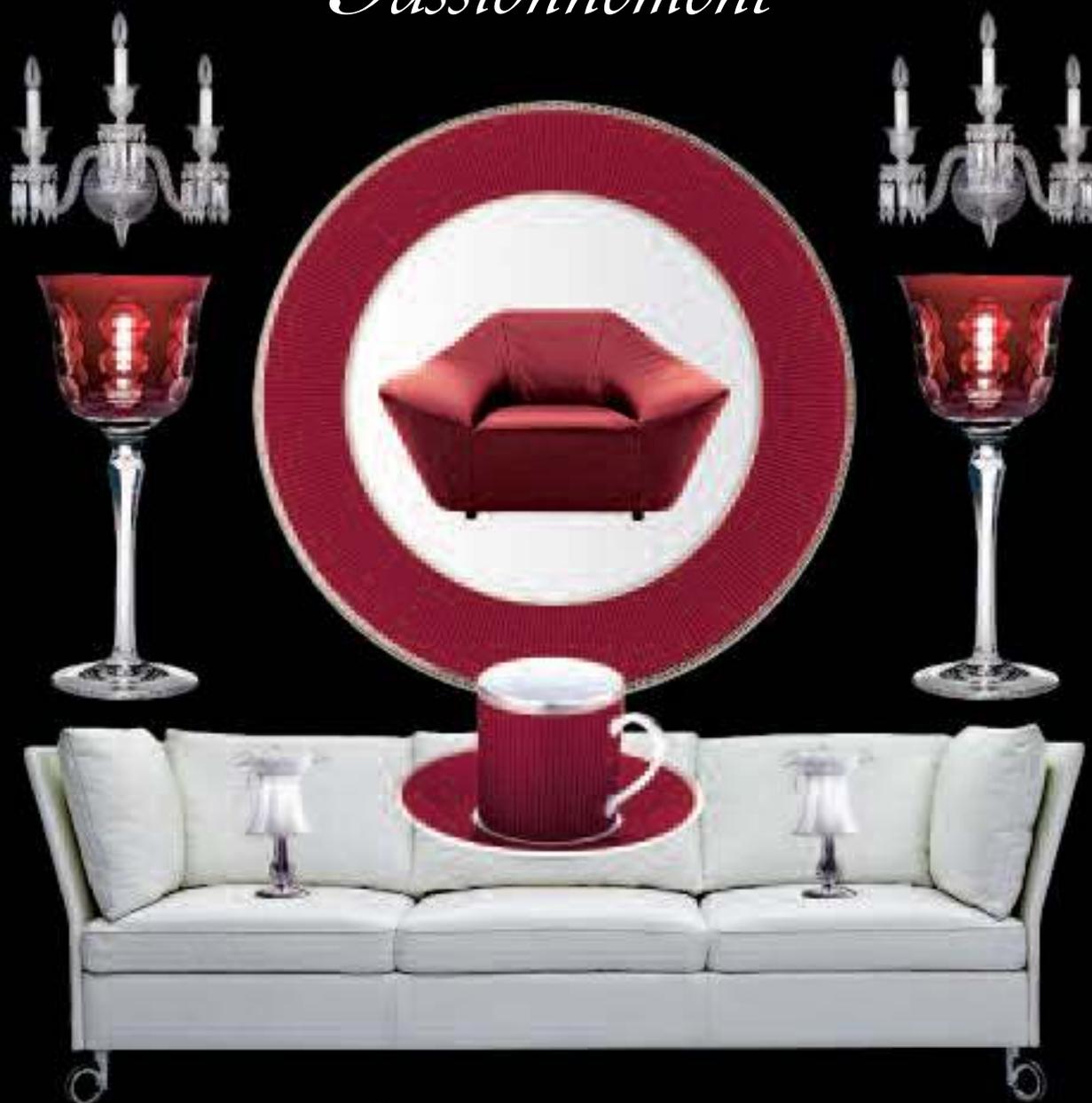
ébénisterie agencement menuiserie





MONIQUE TOUZEAU
TOUZEAU

Passionnément



Extrêmement

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION DE LA MAISON - LISTES DE MARIAGE
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10
WWW.TOUZEAU.COM